

ÉLABORATION DU SECOND PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION DE L'OUVEZE ET SES AFFLUENTS



Volume V Programme de restauration et d'entretien

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
I. RAPPEL DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION DE LA VEGETATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANTS DE L'OUVEZE	7
II. GESTION DES BOISEMENTS RIVULAIRES DU BASSIN VERSANT DE L'OUVEZE	9
II.1. GENERALITES : ENTRETIEN ET RESTAURATION	9
II.2. ETAT SOUHAITE DE LA RIPISYLVE	9
II.3. NATURE DES OPERATIONS SUR LA VEGETATION.....	11
III. PRINCIPES D'INTERVENTION SUR LES BOISEMENTS	13
III.1. GESTION DES PEUPEMENTS DENSES ET/OU UNIFORMES.....	13
III.2. GESTION DU BOIS MORT ET DES ENCOMBRES ET EMBACLES	14
III.3. TRAITEMENT DES ESPECES INDESIRABLES	16
III.4. SENSIBILISATION	17
III.5. GESTION DES DECHETS	18
III.6. VALORISATION	18
IV. DEFINITION DE LA NATURE DES INTERVENTIONS A ENGAGER	20
V. PLANIFICATION ET MONTANTS DES INTERVENTIONS	23
V.1. PLANIFICATION ET PRINCIPES DE HIERARCHISATION	23
V.2. MONTANT DES INTERVENTIONS ET REPARTITION ANNUELLE	24
V.3. MONTANT DU PROGRAMME	25
V.4. LA DECLARATION D'INTERET GENERAL – DIG.....	26
VI. INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU ET PAR COURS D'EAU	28
 <i>ANNEXES</i>	 <i>31</i>
<i>ANNEXE</i> FICHES TYPES DES INTERVENTIONS SUR LA VEGETATION	33

AVANT-PROPOS

Le présent document constitue la base des propositions techniques pour l'élaboration du **second plan pluriannuel 2012-2016 de restauration et d'entretien de la végétation de l'Ouvèze et ses affluents**, en distinguant :

- les opérations d'entretien et les propositions de restauration de la végétation, ayant entre autres vocations la réhabilitation, la préservation des boisements rivulaires et des milieux riverains;
- les opérations locales, ponctuelles, de traitement des berges et des lits, à vocation de contrôle des phénomènes d'érosions, d'atterrissements, ainsi que de valorisation au regard du contexte urbanisé.

L'ensemble des recommandations de gestion et des interventions souhaitables à entreprendre a été défini à partir :

- du diagnostic réalisé en phase 1 dont les objectifs définis par secteur portent sur :
 - l'état des berges et des lits,
 - les milieux aquatiques et en particulier la végétation des rives,
 - la protection des biens et des équipements face aux inondations et aux érosions (habitations, traversées urbaines ou de villages, routes, ouvrages,...) ;
 - de manière globale des enjeux propres à chaque cours d'eau étudié ;
- en particulier du diagnostic de l'altération des fonctions assurées par les boisements des rives décrit sur les fiches établies par secteur (volume II) ;
- des consultations réalisées, notamment auprès des communes et des riverains, et suite aux réunions du comité technique ;
- des objectifs et orientations définis, propres aux cours d'eau du bassin ;
- de relevés de terrain complémentaires.

Les interventions sont présentées dans le détail par secteur ou cours d'eau sur les fiches présentées ci-après au chapitre VI et localisées sur les Cartographies présentées dans le Volume III.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION DE LA VEGETATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANTS DE L'OUVEZE

Ce chapitre rappelle les objectifs de gestion (voir volume I, volet C) et sur cette base pose les principes généraux d'interventions qui ont permis de définir la nature des actions du programme d'intervention (*chapitres II à IV*).

■ De fortes préoccupations sont exprimées pour l'entretien de la végétation au regard de la problématique hydraulique. Ainsi, la gestion des crues et des inondations est un premier objectif de gestion des boisements des cours d'eau du bassin de l'Ouvèze. Il se traduit par les orientations d'interventions suivantes :

- **le maintien de la section d'écoulement au droit des traversées urbaines et des ouvrages de franchissement**
- **la limitation de la production de bois pour la protection de secteurs aval** (villages/villes ou ouvrages).
A ce titre, une gestion en nuance des bois morts est proposée, les maintenant dans les secteurs sans enjeux de protection, les éliminant avec parcimonie si nécessaire - *voir ci-dessous*.

Les planches S1 et S2 du volume III, présentent les principaux secteurs vulnérables à la présence d'embâcles et/ou à préserver des embâcles. Ces secteurs ont permis de localiser les tronçons d'intervention pour satisfaire cet objectif et de proposer les actions adaptées.

■ Le programme doit aller au delà des seules opérations visant à maintenir les sections d'écoulement ou éviter excessivement la création d'embâcle. Sont ainsi définis, sur la base du diagnostic de l'état des milieux et de l'état et des fonctions des boisements, les objectifs suivants :

- **Maintenir le bon état des boisements** - zone naturelle à faibles enjeux humains et suite aux interventions passées – **pour ne plus recourir à des interventions lourdes**
- **Maîtriser le développement d'espèces indésirables**, à travers le contrôle de leur développement par la mise en œuvre d'actions d'entretien préservant les boisements en place
- **Densifier les boisements sur les secteurs altérés = restaurer les fonctions des boisements** selon enjeux propres aux secteurs (stabilité des berges, préservation de l'ombrage, biodiversité), et adapter les interventions à ces fonctions (gestion de classes d'âge, abattages limités, reconstitution)
- **Restaurer les boisements au regard du contexte urbanisé = actions de valorisation ciblées**

- **Assurer la régénération des boisements**, matures et vieillissants, la végétation présentant de vieux sujets à traiter dans un contexte où la dynamique n'est pas favorable à un renouvellement naturel :
 - Interventions de gestion des classes d'âge, adaptées aux enjeux locaux
 - Protection des zones vulnérables aux bois, traitement des espèces en sous bois
- **Etablir une marche à suivre pour la gestion des bois morts/vieillissants**, présents dans le lit ou sur berge, distinguant :
 - les interventions nécessaires au regard des enjeux humains à proximité des zones vulnérables aux encombrements et écologiques, en prenant soin, en filigrane des interventions, d'assurer le renouvellement des boisements
 - les interventions adaptées (ou l'absence d'intervention) pour leur préservation (zone tampon pour les crues, diversité des faciès d'écoulement et des habitats naturels...)
 - Identifier et suivre régulièrement les secteurs naturels de piège à encombres, afin de préserver leur vocation de zones tampons favorables à l'accumulation des bois en amont des secteurs vulnérables ;
- **Veiller à la régénération des boisements ripicoles**, matures mais pas vieillissants, la végétation présentant de vieux sujets à traiter dans un contexte où la dynamique n'est pas favorable à un renouvellement naturel.
Cet objectif entraînera des interventions de gestion des classes d'âge, adaptées aux enjeux locaux ; conservation, protection des zones vulnérables aux bois, etc. ;
- **Sensibiliser les riverains à un entretien raisonné**, dans le but de limiter le développement d'espèces invasives et de réduire les dégradations constatées localement (décharges, entretien excessif, etc.) ;

II. GESTION DES BOISEMENTS RIVULAIRES DU BASSIN VERSANT DE L'OUVEZE

II.1. GENERALITES : ENTRETIEN ET RESTAURATION

■ Deux grands types d'interventions sont à considérer: d'une part les actions d'entretien et d'autre part les actions de restauration.

Le terme restauration désigne diverses opérations qui, relevant dans leur grande majorité de techniques forestières (élagage, coupe sélective d'arbres, rééquilibrage de houppiers, débroussaillage, recépage § voir ci-dessous), **visent à obtenir ou retrouver une situation (une ou plusieurs fonctions) souhaitée sur différents secteurs de cours d'eau.**

Le terme entretien désigne les opérations visant à maintenir l'état actuel du cours d'eau et les fonctions assurées par les boisements. L'entretien n'a pas de ce fait vocation à modifier les fonctionnalités de la végétation.

On distingue les opérations dites de "premier investissement" consistant en une restauration des formations les plus dégradées, n'assurant plus leurs fonctions, des opérations d'entretien simple des formations équilibrées. Elles s'appliquent également sur les secteurs qui n'ont pas fait l'objet d'intervention au cours du 1^{er} programme d'intervention.

L'ensemble de ces interventions se rapporte pour l'essentiel à la végétation terrestre, qu'elle soit vivante ou morte, située dans les lits (bancs de galets...) ou sur les rives des cours d'eau. Cela implique une approche d'intervention qui tienne compte de la diversité du milieu biologique et physique de la rivière, mais aussi de sa dynamique avec son environnement ; dans ce sens, la restauration doit être menée avec une certaine « délicatesse ».

■ Les conclusions du diagnostic ont montré que l'essentiel des cours d'eau du bassin versant de l'Ouvèze possède une ripisylve quasi-continue et bien représentée sur la majeure partie des linéaire.

Cela se traduit en termes d'actions à mener par le fait qu'il y ait peu **de secteurs à restaurer au sens strict** : environ 14 % du linéaire est concerné par ce type d'interventions (soit 11,9 Km).

La majorité des actions visant à maintenir ou améliorer localement les fonctionnalités de la ripisylve relèvent ainsi essentiellement de l'entretien avec près de 71 Km de rives concernées.

II.2. ETAT SOUHAITE DE LA RIPISYLVE

Le présent plan d'entretien vise à **maintenir ou restaurer pleinement les fonctionnalités de la ripisylve**. Ces fonctions sont définies dans le volume I, volet B, chapitre III et sont décrites dans le détail par secteur de cours d'eau ou cours d'eau dans les fiches du volume II.

L'état souhaité pour les boisements rivulaires sera atteint à travers la mise en œuvre d'interventions programmées, qui devront permettre d'obtenir une **végétation adaptée au milieu et cohérente avec les divers espaces traversés : naturels, ruraux, urbains ou mixtes.**

En filigrane des interventions prévues pour satisfaire les objectifs et les orientations d'actions, les interventions programmées devront permettre de tendre vers :

■ Une **végétation diversifiée et pluristratifiée** :

- Les arbres de haute taille et des essences adaptées seront favorisés en crête de berge ou de digues en amont de Bédarrides (où les arbres sont menacés par l'érosion, et éventuellement, une fois déstabilisés, par le vent pour le cas des peupliers d'Italie) ;
- Les arbustes devront être conservés et non systématiquement éradiqués pour permettre une diversification des niches écologiques pour la faune et empêcher l'implantation d'espèces indésirables et très concurrentielles ;
- Les essences arbustives souples seront préférentiellement favorisées en pied de berge car elles exercent une action stabilisatrice, et jouent aussi sur l'hydraulicité d'une section d'écoulement ;
- Les jeunes branches basses immergées (des saules par exemple) ne devront pas être éliminées de manière systématique car elles offrent souvent des caches à poissons et ont un rôle utile de dissipation d'énergie.

■ Un **état sanitaire satisfaisant** :

- Diminuer la quantité d'arbres malades et de bois mort quand un enjeu hydraulique (la production de bois mort augmentant le risque d'encombres) ou paysager le justifie. Cet objectif est donc à relativiser selon les situations afin qu'il ne conduise pas à un interventionnisme excessif. Il sera intéressant de hiérarchiser les opérations en fonction de l'état d'avancement du dépérissement des boisements selon leur impact (danger) sur les milieux naturels et humains environnants.

■ Une **formation ripicole équilibrée** :

- Limiter la propagation d'espèces indésirables qui menacent d'envahir les rives et limitent la diversité biologique et procéder à leur éradication lorsque cela est possible et nécessaire. A minima, les foyers d'espèces indésirables identifiées (cartes du volume III) doivent être surveillés ;
- Ne pas éliminer les sous-étages et les premières classes d'âge, et ceci même en milieu urbain (traversées de Sorgues);
- Se limiter, chaque fois que cela est possible, à un débroussaillage de dégagement léger des jeunes rejets aptes à se développer.

■ Un **corridor biologique continu** sur le linéaire :

- Préférer une ligne de ronces, de fourrés arbustifs à une absence totale de végétation ;
- Favoriser les jeunes plants ligneux par dégagement ou défouchage.

Il s'agira par ailleurs de se doter rapidement des moyens nécessaires **pour assurer la mise en œuvre du volet entretien (voire restauration) sur les boisements :**

- En réalisant et faisant aboutir les procédures réglementaires préalables aux travaux, en particulier la Déclaration d'Intérêt Général, *voir ci-après*
- En recherchant un réel consensus des riverains pour garantir le succès de certains types de travaux (recréation de boisements par exemple) ou s'intéresser, le cas échéant, à la maîtrise foncière pour certains travaux « vitrines » ou « pilotes » ou de valorisation ;
- En informant les riverains, et plus généralement le grand public, de la mise en œuvre des actions préconisées.

II.3. NATURE DES OPERATIONS SUR LA VEGETATION

Les différentes opérations qui pourront être mises en œuvre sur la végétation riveraine des cours d'eau sont principalement :

- **L'abattage** d'arbres, réservés aux arbres dangereux, au droit ou en amont des secteurs vulnérables (*voir sur cartes du volume III*) : traversées urbaines, ouvrages de franchissement, secteurs fréquentés, certaines peupliers d'Italie massifs.
- **Les coupes sélectives** d'arbres (donc non systématiques), concerneront en priorité les sujets morts, dépérissant, déstabilisés ou indésirables. Elles seront réalisées en respectant la diversité et la densité des strates végétales.
Elles accompagneront les abattages afin de préserver le sous bois et de limiter l'ensoleillement des berges favorables au développement des espèces indésirables.
- **Le débroussaillage**, et non l'éradication, des arbustes, buissons, broussailles devra impérativement préserver les jeunes plants qui assureront le renouvellement des strates arbustive et arborescente. Il touche principalement les espèces envahissantes.
Toutefois, le rôle hydraulique que jouent les arbustes et les buissons en l'absence de ripisylve développée est fondamental (maintien des berges, protection des sols, etc.). De même, leur présence est favorable au maintien d'un milieu écologique spécifique. Le débroussaillage devra donc impérativement être motivé par un enjeu explicite et spatialement limité (paysager, création d'accès, éclaircissement pour favoriser le développement de jeunes plants).
- **L'élagage** permet de rétablir le port de certains arbres déséquilibrés et d'éclaircir la bande de végétation.

- **Le recépage** favorise en pied de berge un meilleur éclaircissement de la lame d'eau (développement de la strate arbustive au détriment de la strate arborée).
- **Les travaux ponctuels de restauration et/ou de remise en état des berges** feront appel à des techniques simples exploitant l'aptitude de certaines espèces locales (saules et aulnes) à stopper les processus érosifs de faible ampleur (revégétalisation des pieds de berge à partir d'espèces adaptées quant à leur taille et leurs exigences écologiques sur le bas de berge par bouturage intensif de préférence).

De par leur volume, certaines de ces interventions peuvent nécessiter l'emploi d'engins mécaniques.

Les fiches fournies en annexe précise les modalités de mise en œuvre de ces interventions

III. PRINCIPES D'INTERVENTION SUR LES BOISEMENTS

Ce chapitre décrit les principes de gestion propres aux situations rencontrées sur les cours d'eau du bassin versant de l'Ouvèze. Ils préfigurent la nature des actions à engager définies au chapitre suivant (*IV. niveaux d'intervention*).

Ces principes sont à observer en filigrane de toutes interventions prévues, et telles que définies dans le paragraphe suivant.

III.1. GESTION DES PEUPEMENTS DENSES ET/OU UNIFORMES

(Niveau d'intervention concerné : entretien sélectif léger)

■ Généralités

Les coupes répétées et peu sélectives parfois réalisées par le passé sur la végétation riveraine ont pu favoriser l'apparition de peuplements denses et/ou uniformes en espèces ou en âge. Or un cordon boisé extrêmement dense (végétation buissonnante et arborescente très fermées) ou bien très homogène (peuplements monospécifiques, monoâges ou composés essentiellement par une strate), ne représente pas une situation favorable pour l'expression d'une biodiversité optimale. D'une manière générale, l'hétérogénéité d'un milieu est préférable.

■ Contexte

Sur le bassin de l'Ouvèze, les deux cas de figure évoqués précédemment ont été observés :

- Certains secteurs abritent une végétation rivulaire extrêmement dense ;
- Par ailleurs, l'ancienneté du peuplement de Peupliers d'Italie par exemple représente un problème puisque la ripisylve ne sera pas régénérée par de jeunes arbres quand les anciens sujets périront.
Par ailleurs un enlèvement relativement important a été constaté sur certains secteurs, ce qui pourrait accélérer le vieillissement ou la déstabilisation des arbres.

■ Recommandations et précautions particulières

La gestion de ces types de peuplements consistera à effectuer une sélection des sujets les moins intéressants à conserver, tant au point de vue des espèces, que des âges ou de l'état sanitaire, en veillant toujours à **conserver au maximum l'existant**.

Dans le cas de peuplements extrêmement denses, des abattages pourront être pratiqués en vue d'ouvrir le milieu et de redonner davantage de lumière sur le cours d'eau et les berges. La priorité d'abattage sera évidemment orientée sur les essences exotiques. Et les arbres dépérissants ou morts

Dans le cas de peuplements uniformes :

- Lorsque la végétation rivulaire est **monostratifiée**, avec par exemple une dominance de la strate arborée, un abattage est parfois souhaitable pour favoriser les strates basses et obtenir un milieu mieux structuré, qui sera la garantie d'une régénération en continu ;

- Dans le cas de peuplements **monospécifiques**, l'intervention consistera à diversifier au maximum la ripisylve en place par le biais de coupes sélectives. Cette action pourra par ailleurs prévenir d'éventuelles maladies souvent dévastatrices sur ce type de peuplements.

Dans le cas de peuplements de même âge, les coupes sélectives devront être échelonnées dans le temps avec une alternance dans le type de coupe pour permettre le maintien de ports arborescents ou buissonnant.

III.2. GESTION DU BOIS MORT ET DES ENCOMBRES ET EMBACLES

(Niveaux d'intervention concernés : entretien ciblé sur le traitement des encombres, maintien du bois mort, traitement des encombres simple et complexe)

Par définition, le bois mort en rivière est constitué tout élément ligneux, non vivant, rentrant et/ou se déplaçant et/ou sortant d'un cours d'eau.

Les encombres, ou embâcles, sont des accumulations de ces débris végétaux, auxquels viennent souvent s'ajouter des déchets d'autres natures, qui sont retenus par un obstacle placé accidentellement dans le lit mineur. L'encombre de bois constitue un élément important de l'écologie des rivières à corridor forestier.

Le problème de l'entretien de la végétation et des encombres se pose essentiellement sur les petits cours d'eau lorsque la longueur des fûts formant barrage est supérieure à la largeur du lit, et au droit d'enjeux de protection où le maintien de la section d'écoulement est souhaitable (traversées urbaines, ouvrages de franchissement).

■ Les impacts positifs :

- **Diversification physique du milieu aquatique :** l'obstruction au passage de l'eau produit une diversification des écoulements, des faciès granulométriques et des formes topographiques. La création d'une grande variété d'habitats (vasques, cascades, etc.) est alors assurée. L'oxygénation des eaux est améliorée par constitution de seuils naturels ;
- **Diversité de la vie végétale et animale :** Dans le lit, le bois mort constitue un substrat pour le développement des algues nourrissant et abritant les insectes aquatiques, mollusques, vers, etc. L'enchevêtrement des racines et des branchages immergés procure par ailleurs des lieux d'abris et de reproduction pour les poissons. Le bois mort est à l'origine d'une gamme d'habitat plus large dans la ripisylve également ;
- **Stabilisation de la morphologie du lit :** Le bois mort participe au ralentissement du courant, notamment en période de crue et ainsi permet de limiter l'érosion du lit et des berges. Ce ralentissement dynamique, combiné à un effet de filtrage de la charge sédimentaire peut alors absorber le pouvoir destructeur des inondations sur l'aval. De plus les branchages et troncs ancrés en bord de cours d'eau assurent un rôle de

protection latérale dissipant l'énergie érosive. Enfin le bois mort en lit permet d'améliorer la stabilité du lit par piégeage sédimentaire ;

- **Rôle de piège et de structure de rétention** pour les déchets flottants.

■ **Les impacts négatifs** surviennent lorsque les encombres forment des barrages importants, ou en présence de débris de très grand volume :

- **barrages filtrants** : Ils provoquent la banalisation des biotopes par lissage des écoulements, et perturbent la circulation piscicole ;
- **Création de « barrages » obstruant** susceptibles d'endommager les ouvrages hydrauliques : de l'affouillement des fondations et déstabilisation de l'ouvrage à la rupture de l'ouvrage en cas d'encombrement total ;
- **Altérations dynamiques** : Certains fûts déviant notablement les écoulements peuvent créer des anses d'érosion pouvant aller jusqu'à un véritable élargissement du lit. Une augmentation des risques de débordement par surélévation de la ligne d'eau est aussi à craindre, cette surélévation demeurant toutefois souvent modérée. Enfin la formation d'importants barrages peut s'avérer dangereuse en cas de rupture d'embâcle ;
- **Dégradation de la qualité de l'eau** : la stagnation provoquée par la formation de barrage est susceptible de provoquer une eutrophisation de l'eau. La rétention de déchets polluants par les barrages de bois peut également altérer la qualité de l'eau.
- **Gêne ponctuelle et dangers éventuels dans les secteurs fréquentés** (loisirs, promenades).

■ **Le bois mort constitue donc un élément du fonctionnement du cours d'eau, à gérer avec précaution :**

- **Contexte :**

Il est généralement souhaitable de **conserver au maximum** en lit **les encombres de bois présentant un impact positif pour la vie piscicole**, afin d'optimiser les capacités d'accueil pour la vie aquatique.

Cependant les encombres sont également susceptibles d'impacts négatifs sur les enjeux humains. Il s'agit ici essentiellement de :

- La stabilité des ouvrages hydrauliques, les ouvrages sensibles à la formation de barrage étant les ponts (*cf. Cartographie des interventions*) ;
- Des éventuels débordements au droit de lieux habités.

Aujourd'hui, la problématique de l'érosion n'est pas significative, mais elle ne doit pas être écartée de la gestion du bois mort sur les cours d'eau du bassin. Les débris de bois seront donc à sélectionner, voire à supprimer en présence d'éléments vulnérables.

▫ **Actions de gestion correspondantes :**

La principale action consiste à **préserver l'existant au maximum**. Il est cependant nécessaire d'agir préventivement à la formation d'encombres trop importants, en particulier en présence d'enjeux humains.

Les coupes sanitaires sélectives sur les peuplements malades ou sénescents et équiennes évoquées plus haut participent ici à la prévention, de même que l'enlèvement des fûts échoués remobilisables par les crues. Un suivi systématique est à réaliser régulièrement et après chaque épisode de crue dans les zones vulnérables.

D'autre part, la constitution d'une base de données concernant les zones d'accumulation et les problèmes enregistrés peut permettre une optimisation de la gestion régulière des encombres. Des pratiques de gestion appropriées sont à mettre en œuvre avant, pendant et après les périodes de crue (alerte, interventions, etc.). Des suivis sont proposés.

En l'absence de zones d'accumulation naturelle des encombres de bois, des ouvrages de rétention peuvent être conçus (Piégeage du bois mort).

III.3. TRAITEMENT DES ESPECES INDESIRABLES

(Niveaux d'intervention concernés : entretien sélectif léger, rattrapage d'entretien et restauration)

■ Rappels

Les espèces végétales non indigènes se comportent généralement comme des espèces pionnières, qui peuvent coloniser rapidement des berges aménagées ou rudéralisées et empiéter ainsi sur le domaine des espèces alluviales typiques. L'implantation d'espèces indésirables engendre plusieurs dysfonctionnements : dégradation générale de la qualité du milieu, parfois érosion des berges, perte de diversité biologique, etc.

Au regard de ces enjeux, la limitation de la propagation des plantes exotiques doit être un souci permanent du SMOP. A défaut d'éradication, un suivi attentif de leur développement et des précautions particulières sont de rigueur.

■ Contexte

Sur l'Ouvèze, certaines espèces indésirables sont fréquemment observées : il s'agit du Robinier Faux-acacia, du Bambou, de la Cannes de Provence et de l'Ambrosie sur les bancs de galets sur l'Ouvèze aval notamment

■ Recommandations et précautions particulières

Dans la gestion des espèces indésirables, la prévention est importante. Privilégier une ripisylve avec un couvert végétal dense limite grandement les possibilités d'implantation de ces espèces par effet de concurrence. La végétation riveraine de l'Argens étant globalement en bon état de conservation, il suffirait actuellement de peu d'efforts sur quelques secteurs pour que la ripisylve retrouve localement un état de densification suffisant pour prévenir l'apparition d'indésirables. Négliger maintenant cet aspect, c'est prendre le risque que les indésirables se

développent. A terme, les efforts à entreprendre pour contenir les foyers d'indésirables seront beaucoup plus coûteux et auront moins d'impact sur les espèces.

Lorsque ces espèces indésirables sont bien implantées, le meilleur moyen pour limiter leur développement voire les éliminer reste la reconstitution d'une ripisylve diversifiée composée d'essences autochtones à croissance rapide (pionnières) adaptées au cours d'eau (peuplier blanc, saule). En attendant que les espèces indigènes dominent à nouveau le milieu, l'élimination des indésirables devra être systématique afin de contenir au maximum leur développement et de favoriser la reprise des espèces autochtones :

- Lors de travaux d'éclaircie visant à ouvrir le milieu alluvial, les ligneux indésirables doivent figurer parmi les priorités dans la sélection des sujets à abattre ;
- Lors des travaux, il faudra veiller à éliminer toutes les racines (notamment pour le Robinier et la Renouée si sa présence est avérée).

III.4. SENSIBILISATION

Le programme pluriannuel de l'Ouvèze n'a de sens que s'il impulse une dynamique nouvelle, soucieuse de l'entretien du patrimoine naturel. La démarche initiée par le SMOP depuis plusieurs années (programme d'entretien, contrat de rivière,...) doit être l'amorce d'un élan général en faveur des cours d'eau.

Cela implique des actions de sensibilisation et d'information en support à ce programme, qui devrait être relayé par l'ensemble des structures mobilisables localement (mairies, écoles, lycées, associations...) pour expliquer :

- La démarche suivie et ses motivations ;
- La nécessité d'un entretien régulier, réfléchi et cohérent à l'échelle du bassin-versant ;
- Les droits et les devoirs divers des utilisateurs de l'eau.

Afin que cette dynamique se crée autour de l'Ouvèze et de ses affluents, il est souhaitable de mener des actions de communication originales et où la participation du public est la bienvenue. Ces actions peuvent prendre la forme par exemple :

- De chantiers-découverte : sensibilisation et à la justification des travaux sur l'Argens in situ; et si possible une mise en pratique (opérations vertes d'arrachage d'espèces indésirables ou d'enlèvement des déchets divers) ;
- D'expositions itinérantes sur le bassin versant ;
- De soirées découvertes de l'Argens avec projection d'un film spécialement conçu qui permettrait aux locaux de redécouvrir leur patrimoine ;
- Etc.

Ces actions doivent ainsi permettre de diffuser largement l'information pour faire en sorte que les riverains se réapproprient leur cours d'eau et participent au-delà du programme à maintenir le résultat des efforts financiers et humains investis par la collectivité.

Certaines actions du présent programme (restauration, rattrapage d'entretien) ne peuvent s'envisager qu'une fois la certitude acquise par le Conseil Général que les riverains concernés adhèrent à la démarche.

III.5. GESTION DES DECHETS

▪ **Situation :**

Sur le bassin de l'Ouvèze, la problématique déchets se pose, mais n'est pas alarmante, à quelques exceptions près. Les détritiques observés dans le lit et sur les berges du fleuve proviennent de différentes sources et sont tour à tour mobilisés puis abandonnés par les eaux.

▪ **L'objectif** affiché vise à améliorer la qualité des milieux, en accompagnement de toute intervention sur la végétation (tout chantier) :

- Elimination de tous les déchets présents ;
- Réduction des volumes déposés par sensibilisation et création d'une perception positive du cours d'eau (services rendus, loisirs, détente, esthétique...).

▪ **Type d'actions prévues :**

- Collecte des déchets ;
- Elaboration d'un système d'assistance aux riverains pour la collecte régulière des déchets échoués sur leurs parcelles ;
- Sensibilisation des riverains, des usagers, notamment en lien avec l'entretien de la ripisylve et la valorisation de l'espace fluvial.

III.6. VALORISATION

(Niveau d'intervention concerné : entretien en contexte urbanisé type « espace vert ou restauration complexe à vocation dévalorisation des rives)

La valorisation paysagère des cours d'eau ne peut être séparée de l'ensemble des travaux de restauration ou d'entretien du milieu aquatique et d'interventions sur les berges et le lit. C'est l'ensemble des aménagements qui doit faire l'objet d'une même attention dans le choix des traitements.

Certains aménagements ont été néanmoins séparés dans la mesure où ils n'entrent pas directement dans des travaux pris en compte dans les autres volets.

Les actions de valorisation des espaces riverains des cours d'eau cumulent divers intérêts :

- Signaler la présence des cours d'eau au public et intégrer les cours d'eau aux paysages ;
 - Permettre d'approcher la rivière, ouvrir et faire redécouvrir la rivière au public : un moyen pour que les habitants, les promeneurs puissent se réapproprier les berges des cours d'eau du bassin et de profiter des ambiances si particulières liées à la présence de l'eau. La rivière retrouvera alors toute sa place et pourra être perçue de manière positive ;
 - Rendre localement les cours d'eau accessibles, avec une vocation récréative ;
 - Faire découvrir, de manière pédagogique, la rivière et ses spécificités (milieu et usages) au public. En faire un vecteur de découverte du patrimoine naturel et culturel des vallées du bassin de l'Ouvèze.
- Précautions à observer

Les aménagements de type espace vert en bord de rivière doivent demeurer très localisés, de manière à ne pas altérer le fonctionnement écologique et dynamique du cours d'eau et des milieux connexes.

De plus, ces interventions sont à mener de concert avec des actions de sensibilisation des usagers afin de préserver au maximum le bon état écologique et de renforcer les représentations positives du cours d'eau.

- Les valorisations souhaitées et/ou projetées par les structures consultées (mairies, fédération de pêche) relèvent des objectifs suivants :
- Création et/ou entretien de sentiers de promenade (Buis les Baronnie, Montbrun...) ;
 - Création et/ou entretien d'accès pour les pêcheurs ;
 - Contrôle de la fréquentation des sites, mises en défens à des fins de protection des milieux ;
 - Sécurisation des sites fréquentés (notamment en ce qui concerne la baignade sur l'Ouvèze et le Toulourenc)

IV. DEFINITION DE LA NATURE DES INTERVENTIONS A ENGAGER

N *Fiches secteur et cours d'eau, ci-dessous, chapitre VI*
Cartes du volume III

La comparaison entre la situation actuelle et les objectifs retenus a permis de dégager des niveaux d'intervention pour la restauration et l'entretien de la végétation des berges et du lit. Ces niveaux d'intervention sont basés sur :

- L'état des boisements et l'état physique des cours d'eau ;
- Les enjeux spécifiques aux linéaires à traiter ;
- La densité et l'importance variable des tâches à effectuer pour satisfaire les objectifs affichés, la préservation ou la restauration des fonctions de la ripisylve ;
- Les interventions et l'entretien réalisés antérieurement ;
- Les principes décrits plus haut.

Le tableau ci-dessous décrit la nature des interventions prévues. Elles sont appliquées à chaque cours d'eau et tronçon de cours d'eau du bassin et décrites dans le détail dans les fiches fournies au chapitre VI.

TYPOLOGIE DES OPERATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION

Niveau	Nature des interventions
ENTRETIEN	
E1	Entretien sélectif léger pour le maintien des boisements en l'état. A effectuer sur secteur déjà traités au début du programme ou en 2 ^{ème} intervention dans le cadre du programme
E2	Entretien E1 incluant des interventions dans le lit (désencombrement, traitement simple de petits atterrissements) et quelques abattages plus massifs A effectuer en amont des zones ou des points sensibles
E3	Entretien spécifique en contexte urbain ou périurbain : <ul style="list-style-type: none"> • De type jardiné /espace vert : traversée de centre-ville • Maintien/gestion de classes d'âge : jeune peuplements, strate moyenne,... : traversée urbaine pour le maintien des sections d'écoulement ou l'entretien des ouvrages

EAU	Entretien spécifique des petits affluents urbains artificialisés
ED	Intervention spécifique sur digues, associant entretien ou restauration de type E1 ou R1, et enlèvement systématiques des arbres penchés ou morts, interventions sur boisement de pied d'ouvrage Peut être associé à AR si bancs réduisant la section découlement
GESTION DU BOIS MORT	
+	Maintien du bois mort, intérêt écologique ou zone tampon pour les écoulements

RESTAURATION	
R1	Restauration simple, sélection plus poussée que E (entretien), redressement houppier, reconstitution ponctuelle de la végétation (techniques rustiques) : secteurs « naturels » pour l'amélioration de quelques fonctions de la ripisylve
R2	Restauration de type R1 incluant des interventions plus complexe : désencombrement massifs, interventions d'engins, abattages importants, accès difficile – Peut, selon contexte, inclure des interventions dans le lit (dévégétalisation atterrissement sur petits cours d'eau, proximité ponts)
R3	Restauration complexe, dans différents contexte : <ul style="list-style-type: none"> • Urbain/périurbain, associant maintien des écoulements et reconstitution/amélioration des boisements • Remplacement et gestion des classes d'âge : enlèvement arbres massifs d'intérêt patrimonial, et reconstitution boisement (secteur de platanes, peuplier d'Italie) • Secteur agricole, associant restauration R1 + reconstitution boisement sur secteurs dégradés (plus aucune fonction)
AR	Traitement spécifique des iscles boisés (sans arasement) : dessouchage scarification : dévégétalisation simple et maintien strate basse ou scarification selon contexte
<hr/> <hr/>	

SUIVI PARTICULIER et NON INTERVENTION	
SD	Divagation du lit/érosion du lit, dans secteur à enjeux vis-à-vis des occupations riveraines
SE	Encombrement du lit, en amont des zones sensibles aux encombrements de bois (ouvrages, traversées urbaines) – intervention E2 ou R2 si besoin
SF	Fermeture du lit, idem intervention E ou R si besoin
Ni	Non-intervention dans les 5 années du programme – secteur ci-dessus à surveiller en particulier notamment après montée des eaux

Autres propositions au-delà du programme d'intervention (actions À prévoir)

Les opérations et actions décrites ci-dessous ne seront pas engagées dans le cadre du programme d'entretien de la végétation mais accompagneront opportunément sa mise en œuvre. Il s'agit :

- De la restauration, en des points ciblés, de la ripisylve par des chantiers pilotes et participatifs (restauration locale) : traitement des espèces indésirables (leur faible étendue peut permettre d'envisager des sites test d'éradication), implantations d'espèces inféodées, mesures alternatives de traitement des berges, restauration des espaces permettant l'expansion des crues, etc.
= > chantiers pilote (SMOP/SIABO... - contrat de rivière)
- De la sensibilisation des riverains à un entretien raisonné, dans le but de limiter le développement d'espèces invasives et de réduire les dégradations constatées localement (décharges, entretien excessif berges à nue)
= > sensibilisation (contrat de rivière)
- De l'identification et du suivi régulier des secteurs naturels de piège à encombres, afin de préserver leur vocation de zones tampons favorables à l'accumulation des bois en amont des secteurs vulnérables (cartes S1 et S3 du volume III)
= > suivi du SMOP/SIABO
- Du suivi régulier des secteurs de fermeture du lit (végétation) et de production de bois, de chenalisation et de divagation = engager des actions en conséquence (désencombrement, traitement des iscles boisés ...)
= > suivi et actions du SMOP/SIABO

Pour garantir le succès du programme et de certains types de travaux (recréation de boisements ou valorisation) ou le cas échéant, pour accéder à la maîtrise foncière pour certains travaux « vitrines » ou « pilotes » :

- Information des riverains, et plus généralement le grand public, de la mise en œuvre des actions préconisées
- Création d'un guide des bonnes pratiques d'entretien, rappelant droits et devoirs de chacun, présentant les intérêts des interventions

= > *contrat de rivière*

V. PLANIFICATION ET MONTANTS DES INTERVENTIONS

V.1. PLANIFICATION ET PRINCIPES DE HIERARCHISATION

L'ensemble des actions envisagées nécessite des **niveaux d'intervention hiérarchisés** dans le temps **en fonction de l'importance des enjeux et des objectifs** auxquels elles sont associées.

C'est sur la base de cette hiérarchisation qu'est bâti le programme d'actions.

Sont distinguées :

- Les interventions devant être réalisées à court terme (années 1 à 3 du programme). Elles peuvent être considérées comme des opérations de premier investissement : rattrapage d'entretien, linéaire non traité lors du premier plan, limitation des encombrements des lits, programme prioritaire, etc.
- Les actions d'entretien à prévoir dans les secteurs à faible enjeu et à planifier pour les linéaires jusqu'alors non traités, ainsi que dans les secteurs ayant déjà fait l'objet d'une intervention en priorité 1 ou au cours des dernières années du programme en cours (2007-2011)

Ainsi, les opérations de restauration *stricto sensu* et les opérations de rattrapage d'entretien concernent principalement les trois premières années du programme quinquennal (sauf exception sur des secteurs à faibles enjeux ou faiblement altérés) ; les opérations d'entretien courant intervenant à la suite et s'échelonnant jusqu'à la cinquième année du programme. Peu d'entretien courant n'est donc programmé en année 1 et 2, hormis les tâches pratiquées sur les sites pilotes ou à enjeux (fréquentation) et les opérations de restauration simple pouvant être assimilées à de l'entretien de premier investissement.

On rappelle que les fréquences d'intervention par secteur repose sur le diagnostic réalisé dans le cadre de cette étude et que, **chaque année, des travaux liés à la variabilité du cours d'eau seraient à envisager sur les autres secteurs.**

Ainsi, les interventions sont basées sur :

- L'urgence et l'intérêt des interventions au regard du diagnostic et des enjeux/objectifs

- La prise en compte des interventions récentes : les 3 dernières années du programme en cours - voir cartes S1 et S3 du volume III
- L'équilibre géographique des chantiers et la logique de mise en œuvre (cohérence des chantiers à engager)
- La bonne répartition des opérations à l'échelle du bassin versant
- L'équilibre économique du programme

V.2. MONTANT DES INTERVENTIONS ET REPARTITION ANNUELLE

▪ **Le coût des interventions** est évalué sur la base des prix pratiqués localement (après enquête retour d'expérience des travaux comparables récents réalisés par le SMOP).

Par ailleurs, des coefficients de complexité ont été définis au regard : des difficultés d'accès, de l'importance des tâches à réaliser, gros cours d'eau/petits cours d'eau.

Les coûts retenus par nature d'intervention sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Type intervention	Cout au mètre linéaire		
	Normal	Majoration 1*	Majoration 2
E1	1,00 €		
E2	1,50 €	2,50 €	
E3	1,50 €	2,50 €	
EAU	1,00 €		
ED	2,00 €	4,00 €	
R1	2,00 €		
R2	3,00 €	4,00 €	
R3	6 € **	10*** €	15**** €

* accès difficile ou gros sujets à dégager

** reconstitution quand rien mais petit cours d'eau (centre Bédarrides, petit cours d'eau agricole comme Toulourenc vers Montbrun)

*** abattage/sélection et renforcement - valorisation (Menon, stade amont Buis)

**** quand rien et gros cours d'eau (Groseau) = quasiment chantier en soit

*

Type intervention	Cout au m ²
AR	/
Dévégétalisation simple sans dessouchage ou gestion classe d'âge	1,20 €
Dessouchage/essartage e scarification (sans déplacement matériaux)	3,50 €

▪ **Le programme sera défini sur 5 ans**, durée habituelle pour ce type de démarche ; les opérations de restauration seront programmées dans les 2 à 3 premières années. Au-delà ne seront définies que des opérations d'entretien ou des actions non prioritaires.

Pour les besoins de la DIG, il se peut que des actions d'entretien doivent être définies sur 10 ans (**selon avis de la Police de l'eau**).

V.3. MONTANT DU PROGRAMME

Les travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant de l'Ouvèze **s'élèvent à :**

- **1 445 000 Hors Taxes**, pour les opérations d'entretien et de restauration, ainsi que pour les opérations ponctuelles prévues dans les lits

Les interventions sont programmées sur une période de cinq années.

Les tableaux ci-dessous précisent les montants des interventions prévues pour l'entretien et la restauration pour l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Ouvèze par année, établis en fonction des niveaux d'intervention et selon priorités établies comme indiquées ci-dessus.

Le calendrier prévisionnel des interventions a été élaboré en additionnant les coûts relatifs :

- à la restauration ;
- à l'entretien ;
- aux interventions ponctuelles (sur les atterrissements de galets végétalisés

Le coût des travaux est estimé (en euros hors taxes) par année. Ces coûts correspondent aux **interventions localisées sur les cartes du volume III et décrites dans les fiches secteurs fournies ci-après au paragraphe VI.**

COÛT DES INTERVENTIONS
SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Total Entretien / An	E	121 591,00 €	88 796,00 €	74 946,00 €	172 527,60 €	176 913,90 €
Total Restauration / An	R	75 194,00 €	102 701,00 €	73 737,00 €	51 378,00 €	21 875,50 €
Total Atterrissement / An	AR	- €	28 000,00 €	53 000,00 €	- €	- €
Total / An	/	196 785,00 €	219 497,00 €	201 683,00 €	223 905,60 €	198 789,40 €

Total Entretien (€ HT)	634 774,50 €
Total Restauration (€ HT)	324 885,50 €
Total Atterrissement (€ HT)	81 000,00 €
Total (€ HT)	1 040 660,00 €
Divers et imprévus (10 %)	104 066,00 €
Total Général (€ HT)	1 144 726,00 €

V.4. LA DECLARATION D'INTERET GENERAL – DIG

La mise en œuvre du programme nécessite une déclaration d'intérêt général qui permettra au SMOP d'engager des fonds sur les propriétés riveraines et ainsi de légitimer son intervention.

Fonction de la DIG :

L'article L.211-7 du Code de l'Environnement précise que les collectivités territoriales et leurs groupements sont habilités à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de travaux, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence sur des cours d'eau non domaniaux visant en particulier l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau non domanial, y compris les accès à ce cours d'eau.

Portée de la DIG :

- Elle permet d'engager des opérations cohérentes à l'échelle du bassin versant, et exhaustivement sur l'ensemble du linéaire ;
- Elle autorise la collectivité à intervenir dès lors que l'intérêt général est reconnu.

□ **Contenu du dossier de DIG :**

- Un mémoire explicatif présentant :
 - La nature et le volume des interventions de restauration ainsi qu'un plan de situation des opérations,
 - Une estimation des investissements par catégorie d'opération (restauration, intervention ponctuelle, etc.),
 - Les modalités d'entretien ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes
 - Un tableau synthétisant l'ensemble des opérations et des investissements prévus, par commune ;
- Un calendrier prévisionnel de réalisation des interventions sur 5 ans ;
- Les modalités de participation aux dépenses des personnes qui ont rendu les travaux nécessaires :
 - (1) La liste des personnes publiques ou privées, physiques ou morales, appelées à participer aux dépenses,
 - (2) La proportion des dépenses dont le pétitionnaire demande la prise en charge par les personnes mentionnées ci-dessus,
 - (3) Les éléments et les modalités de calcul qui seront utilisés pour déterminer les montants des participations aux dépenses des personnes mentionnées au (1).

VI. INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU ET PAR COURS D'EAU

▪ Les fiches présentées ci-après rappellent les orientations de gestion et décrivent dans le détail les interventions (nature et programmation) à prévoir sur les cours d'eau du bassin versant de l'Ouvèze. Elles sont listées dans l'ordre suivant :

- l'Ouvèze,
- le Toulourenc,
- le Menon et l'Alauzon,
- les affluents de Buis-les-Baronnies,
- l'Eyguemarse et ses affluents,
- le torrent d'Anary,
- le Groseau et ses affluents,
- le Lauzon et ses affluents,
- les affluents de Vaison-la-Romaine,
- la Seille, la Grande Mayre et la Contre-Seille,
- les affluents de la haute Ouvèze,
- le Derboux et le ravin du Pas,
- les affluents de la Penne et de Pierrelongue,
- le vallat de Gournier,
- les affluents du Toulourenc,
- les affluents d'Entrechaux,
- les affluents de la plaine agricole de l'Ouvèze.

Les planches du volume III localisent ces interventions.



L'OUVÈZE

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 1 – De la source à Montguers	
Longueur = 7 500 m	Montauban-sur-Ouvèze / Rioms / Montguers	Ouv 1

Orientations de gestion
<p>Préserver le caractère naturel en favorisant la non-intervention</p> <p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit au droit des hameaux présent à proximité du cours d'eau</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Majeure partie du linéaire du secteur</p> <p>Interventions visant au maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	5 ans	4
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Hameau de Bagnols</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	5 ans	4
R3	<p>Restauration complexe</p> <p>Au droit de la distillerie de Montguers</p> <p>Intervention à vocation écologique</p> <p>Reconstitution du boisement ripicole</p>	/	1

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 2 – L'Ouvèze de Montguers à Buis-les-Baronnies	
Longueur = 18 900 m	Rioms / Saint-Auban-sur-l'Ouvèze / Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze / Vercoiran / Buis-les-Baronnies	Ouv 1 à 4

Orientations de gestion
<p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit au droit des zones urbanisées et notamment en amont de Buis-les-Baronnies</p> <p>Gestion du bois mort sur berge en amont de Buis-les-Baronnies</p> <p>Contrôler la production de bois en amont de Buis-les-Baronnies</p> <p>Protéger les berges de l'érosion au droit des enjeux forts</p> <p>Valorisation paysagère du cours d'eau au droit des sites fréquentés</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Majeure partie du linéaire du secteur 2</p> <p>Maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	4 ans	4 et 5
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Au droit des ouvrages hydrauliques du secteur 2</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	4 ans	4 et 5
E3	<p>Entretien spécifique en contexte urbain / périurbain</p> <p>Traversée de Buis-les-Baronnies</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Préservation des fonctionnalités écologiques des boisements riverains</p> <p>Gestion de classe d'âge, favoriser la strate arbustive, abattage sélectif</p>	2 ans	1, 3 et 5

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 2 – L'Ouvèze de Montguers à Buis-les-Baronnies	
Longueur = 18 900 m	Rioms / Saint-Auban-sur-l'Ouvèze / Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze / Vercoiran / Buis-les-Baronnies	Ouv 1 à 4

R1	<p>Restauration simple</p> <p>STEP de Montguers – Aval de Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze – Amont des gorges d'Ubrieux</p> <p>Restaurer les fonctionnalités écologiques des boisements ripicoles</p> <p>Reconstitutions ponctuelles de la ripisylve, gestion des classes d'âges, favoriser la strate arbustive</p>	/	1 et 2
R2	<p>Restauration poussée</p> <p>Ouvrages P-12 et P-17 (1) Amont de Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze – Amont des gorges d'Ubrieux – Amont de Buis-les-Baronnies (2)</p> <p>Restaurer une capacité d'écoulement conséquente – Contrôle de la production de bois (1)</p> <p>Restaurer les fonctionnalités écologiques des boisements ripicoles – Lutte contre l'érosion au droit des enjeux menacés – Contrôle de la production de bois (2)</p> <p>Désencombrement du lit – Abattage des vieux sujets (1)</p> <p>Reconstitutions ponctuelles de la ripisylve, gestion des classes d'âges, favoriser la strate arbustive (2)</p>	/	1 et 2
R3	<p>Restauration complexe</p> <p>Amont de Buis-les-Baronnies, rive gauche</p> <p>Valorisation paysagère de l'Ouvèze au droit de ce secteur fréquenté – Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Contrôle de la production de bois</p> <p>Élimination progressive des vieux arbres, désencombrements du lit, favoriser le développement de la strate arbustive, plantations d'arbres à vocation paysagère</p>	/	1 et 3

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 2 – L'Ouvèze de Montguers à Buis-les-Baronnies	
Longueur = 18 900 m	Rioms / Saint-Auban-sur-l'Ouvèze / Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze / Vercoiran / Buis-les-Baronnies	Ouv 1 à 4

Interventions sur les atterrissements	
Descriptif/commentaire	Année mise en œuvre
<p>Au droit de l'ouvrage P-11</p> <p>Dévégétalisation des atterrissements de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - minimiser le risque d'encombrement de l'ouvrage. 	1
<p>Amont de Buis-les-Baronnies</p> <p>Dévégétalisation et scarification des atterrissements de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - limiter le dépôt de matériaux, - lutter contre l'exhaussement du lit. 	1

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 3 – L'Ouvèze de Buis-les-Baronnies à Mollans-sur-Ouvèze	
Longueur = 10 500 m	Buis-les-Baronnies / La Penne-sur-l'Ouvèze / Pierrelongue / Mollans-sur-Ouvèze	Ouv 4 à 5

Orientations de gestion
<p>Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve au droit des zones dégradées</p> <p>Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit dans la traversée de Buis-les-Baronnies</p> <p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit en amont des ouvrages de franchissement du cours d'eau et des traversées urbaines</p> <p>Gestion du bois mort sur berge en amont des ouvrages de franchissement du cours d'eau et des traversées urbaines</p> <p>Contrôler la progression des érosions, sapements et sous-cavements</p> <p>Contrôler la production de bois</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 3 – L'Ouvèze de Buis-les-Baronnies à Mollans-sur-Ouvèze	
Longueur = 10 500 m	Buis-les-Baronnies / La Penne-sur-l'Ouvèze / Pierrelongue / Mollans-sur-Ouvèze	Ouv 4 à 5

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Majeure partie du linéaire entre l'aval de Buis-les-Baronnies et Mollans-sur-Ouvèze</p> <p>Maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	2 ou 3 ans	2, 3 et 5
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Au droit des ouvrages hydrauliques du secteur 3 – Aval de Buis-les-Baronnies - Traversée de Pierrelongue</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	2 ou 3 ans	1, 2, 3 et 5
E3	<p>Entretien spécifique en contexte urbain / périurbain</p> <p>Traversée de Buis-les-Baronnies et Mollans-sur-Ouvèze</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Préservation des fonctionnalités écologiques des boisements riverains</p> <p>Gestion de classe d'âge, favoriser la strate arbustive, abattage sélectif</p>	2 ou 3 ans	1, 2, 3 et 5
R2	<p>Restauration poussée</p> <p>Aval de l'ouvrage P-23</p> <p>Lutte contre l'érosion – Restaurer les fonctionnalités écologiques de la ripisylve</p> <p>Reconstitutions ponctuelles de la ripisylve, favoriser la strate arbustive</p>	/	1
R3	<p>Restauration complexe</p> <p>Amont de l'ouvrage hydraulique P-23</p> <p>Restaurer les fonctionnalités des boisements ripicoles</p> <p>Reconstitution du boisement ripicole</p>	/	1

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 3 – L'Ouvèze de Buis-les-Baronnies à Mollans-sur-Ouvèze	
Longueur = 10 500 m	Buis-les-Baronnies / La Penne-sur-l'Ouvèze / Pierrelongue / Mollans-sur-Ouvèze	Ouv 4 à 5

Interventions sur les atterrissements	
Descriptif/commentaire	Année mise en œuvre
Aval de Buis-les-Baronnies Dévégétalisation et scarification des atterrissements de façon à déchenaliser le lit vif du cours d'eau	3
Ouvrage P-23 et son aval immédiat Dévégétalisation et scarification des atterrissements de façon à : <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - limiter le dépôt de matériaux en amont du pont, - lutter contre l'exhaussement du lit, - favoriser le transport des matériaux vers l'aval immédiat de façon à lutter contre l'érosion de berge. 	3
Confluence avec le ravin de Salomon Dévégétalisation et scarification des atterrissements de façon à déchenaliser le lit vif du cours d'eau	2
Traversée de Pierrelongue Dévégétalisation et scarification des atterrissements de façon à : <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - limiter le dépôt de matériaux en amont du pont, - lutter contre l'exhaussement du lit. 	2
Traversée de Mollans-sur-Ouvèze Dévégétalisation et scarification des atterrissements de façon à : <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - lutter contre l'exhaussement du lit. 	2

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 4 – L'Ouvèze de Mollans-sur-Ouvèze à la confluence avec le Toulourenc	
Longueur = 3 700 m	Mollans-sur-Ouvèze / Faucon	Ouv 5 à 6

Orientations de gestion
<p>Réaliser un entretien sélectif en vue du renforcement de la ripisylve</p> <p>Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit dans la traversée de Mollans-sur-Ouvèze</p> <p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Zone médiane du secteur 4</p> <p>Maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	3 ans	2 et 5
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Aval de Mollans-sur-Ouvèze et amont de la confluence avec le Toulourenc</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	3 ans	2 et 5
E3	<p>Entretien spécifique en contexte urbain / périurbain</p> <p>Traversée de Mollans-sur-Ouvèze</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Préservation des fonctionnalités écologiques des boisements riverains</p> <p>Gestion de classe d'âge, favoriser la strate arbustive, abattage sélectif</p>	3 ans	2 et 5

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 4 – L'Ouvèze de Mollans-sur-Ouvèze à la confluence avec le Toulourenc	
Longueur = 3 700 m	Mollans-sur-Ouvèze / Faucon	Ouv 5 à 6

Interventions sur les atterrissements	
Descriptif/commentaire	Année mise en œuvre
Traversée de Mollans-sur-Ouvèze Dévégétalisation et scarification des atterrissements de façon à : <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - lutter contre l'exhaussement du lit. 	2
Station d'épuration de Mollans-sur-Ouvèze Dévégétalisation et scarification des atterrissements de façon à : <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - limiter le dépôt de matériaux au droit de la station d'épuration, - lutter contre l'exhaussement du lit. 	2

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 5 – L'Ouvèze de la confluence avec le Toulourenc à Saint-Marcellin-les-Vaison	
Longueur = 6 300 m	Faucon / Entrechaux / Crestet / Saint-Marcellin-les-Vaison	Ouv 6 à 7

Orientations de gestion
<p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit en amont des ouvrages de franchissement du cours d'eau et de Vaison-la-Romaine</p> <p>Contrôler la production de bois en amont des ouvrages de franchissement du cours d'eau et de Vaison-la-Romaine</p> <p>Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve au droit des zones dégradées</p> <p>Valorisation paysagère du cours d'eau au droit des zones fréquentées</p> <p>Contrôler la progression des érosions, sapements et sous-cavements</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Amont de l'ouvrage S-12</p> <p>Maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	3 ans	2 et 5
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Majeure partie du linéaire du secteur</p> <p>Contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	3 ans	1, 2, 4 et 5
R2	<p>Restauration poussée</p> <p>Amont de la confluence avec le Groseau</p> <p>Lutte contre l'érosion – Restaurer les fonctionnalités écologiques de la ripisylve</p> <p>Reconstitutions ponctuelles de la ripisylve</p>	/	1
R3	<p>Restauration complexe</p> <p>Amont de la confluence avec le Groseau</p> <p>Lutte contre l'érosion – Restaurer les fonctionnalités écologiques de la ripisylve</p> <p>Reconstitution du boisement ripicole</p>	/	1

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 5 – L'Ouvèze de la confluence avec le Toulourenc à Saint-Marcellin-les-Vaison	
Longueur = 6 300 m	Faucon / Entrechaux / Crestet / Saint-Marcellin-les-Vaison	Ouv 6 à 7

Interventions sur les atterrissements	
Descriptif/commentaire	Année mise en œuvre
Ouvrage P-30 Dévégétalisation des atterrissements de façon à : <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - minimiser le risque d'encombrement de l'ouvrage. 	3

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 6 – L'Ouvèze de Saint-Marcellin-les-Vaison à Sablet	
Longueur = 14 300 m	Saint-Marcellin-les-Vaison / Vaison-la-Romaine / Roaix / Seguret / Rasteau / Sablet	Ouv 7 à 8

Orientations de gestion
<p>Gestion du volume d'encombre présent dans le lit en amont des ouvrages de franchissement et des traversées urbaines</p> <p>Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit dans la traversée de Vaison-la-Romaine</p> <p>Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve au droit des zones dégradées</p> <p>Contrôler la production de bois au droit des zones fortement incisées</p> <p>Gestion des atterrissements végétalisés au droit des ouvrages de franchissement du cours d'eau</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 6 – L'Ouvèze de Saint-Marcellin-les-Vaison à Sablet	
Longueur = 14 300 m	Saint-Marcellin-les-Vaison / Vaison-la-Romaine / Roaix / Seguret / Rasteau / Sablet	Ouv 7 à 8

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Majeure partie du linéaire en aval de Vaison-la-Romaine</p> <p>Maintien du bon état global de la ripisylve (aval de Vaison-la-Romaine) et secteur n'ayant pas vocation à être restauré (aval de l'ouvrage S-15)</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	3 et 5 ans	1 et 4 ans
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Amont de Vaison-la-Romaine, station d'épuration de Vaison-la-Romaine, passage à proximité de Roaix</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	2 et 3 ans	1, 3, 4 et 5
E3	<p>Entretien spécifique en contexte urbain / périurbain</p> <p>Traversée de Vaison-la-Romaine</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Préservation des fonctionnalités écologiques des boisements riverains</p> <p>Gestion de classe d'âge, favoriser la strate arbustive, abattage sélectif</p>	2 ans	1, 3 et 5
R2	<p>Restauration poussée</p> <p>Au droit de l'ouvrage P-35</p> <p>Lutte contre l'érosion – Restaurer les fonctionnalités écologiques de la ripisylve – Contrôler la production de bois</p> <p>Reconstitutions ponctuelles de la ripisylve, abattage des vieux arbres, désencombrement</p>	/	1
R3	<p>Restauration complexe</p> <p>Amont de Vaison-la-Romaine, rive gauche</p> <p>Lutte contre l'érosion – Restaurer les fonctionnalités écologiques de la ripisylve – Contrôle de la production de bois</p> <p>Reconstitution du boisement ripicole, abattage des vieux arbres</p>	/	1 et 3

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 6 – L'Ouvèze de Saint-Marcellin-les-Vaison à Sablet	
Longueur = 14 300 m	Saint-Marcellin-les-Vaison / Vaison-la-Romaine / Roaix / Seguret / Rasteau / Sablet	Ouv 7 à 8

Interventions sur les atterrissements	
Descriptif/commentaire	Année mise en œuvre
<p>Ouvrage P-30</p> <p>Dévégetalisation des atterrissements de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - minimiser le risque d'encombrement de l'ouvrage. 	3
<p>Confluence avec le Lauzon</p> <p>Dévégetalisation et scarification des atterrissements de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - limiter le dépôt de matériaux, - lutter contre l'exhaussement du lit. 	1
<p>Ouvrage P-32</p> <p>Dévégetalisation des atterrissements de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - minimiser le risque d'encombrement de l'ouvrage. 	3
<p>Ouvrages S-13 et S-14</p> <p>Dévégetalisation des atterrissements de façon à maintenir une capacité hydraulique conséquente.</p>	3
<p>Ouvrage P-33</p> <p>Dévégetalisation des atterrissements de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - minimiser le risque d'encombrement de l'ouvrage. 	3
<p>Ouvrage P-34</p> <p>Dévégetalisation des atterrissements de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - minimiser le risque d'encombrement de l'ouvrage. 	3
<p>Ouvrage P-35</p> <p>Dévégetalisation des atterrissements de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - minimiser le risque d'encombrement de l'ouvrage. 	3

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 7 – L'Ouvèze de Sablet à Vacqueyras	
Longueur = 7 500 m	Sablet / Gigondas / Violès / Vacqueyras / Jonquières / Sarrians	Ouv 8 à 9

Orientations de gestion
<p>Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve au droit des zones dégradées</p> <p>Gestion des atterrissements végétalisés au droit des ouvrages de franchissement du cours d'eau</p> <p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit en amont des ouvrages de franchissement du cours d'eau</p> <p>Contrôler la production de bois au droit des zones fortement incisées</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Majeure partie du linéaire du secteur 7</p> <p>Maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	3 et 5 ans	2 et 5
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Ouvrages P-36, P-37 et P-38</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	3 ans	2 et 5
R2	<p>Restauration poussée</p> <p>Au droit de l'ouvrage P-35</p> <p>Lutte contre l'érosion – Restaurer les fonctionnalités écologiques de la ripisylve – Contrôler la production de bois</p> <p>Reconstitutions ponctuelles de la ripisylve, abattage des vieux arbres, désencombrement</p>	/	1

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 7 – L'Ouvèze de Sablet à Vacqueyras	
Longueur = 7 500 m	Sablet / Gigondas / Violès / Vacqueyras / Jonquières / Sarrians	Ouv 8 à 9

Interventions sur les atterrissements	
Descriptif/commentaire	Année mise en œuvre
Ouvrage P-35 Dévégétalisation des atterrissements de façon à maintenir une capacité hydraulique conséquente	3
Ouvrage P-35 Dévégétalisation des atterrissements de façon à maintenir une capacité hydraulique conséquente	3
Ouvrages P-37 et P-38 Dévégétalisation des atterrissements de façon à maintenir une capacité hydraulique conséquente	3

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 8 – L'Ouvèze de Vacqueyras à Jonquières	
Longueur = 5 200 m	Jonquières / Sarrians	Ouv 10

Orientations de gestion
<p>Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve au droit des zones dégradées</p> <p>Gestion des atterrissements végétalisés au droit des ouvrages de franchissement du cours d'eau</p> <p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit en amont des ouvrages de franchissement du cours d'eau</p> <p>Contrôler la production de bois au droit des zones fortement incisées</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Majeure partie du linéaire du secteur 8</p> <p>Maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	5 ans	4
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Ouvrages P-39 et P-40, proximité de la RD 977</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	3 ans	1 et 4

Interventions sur les atterrissements	
Descriptif/commentaire	Année mise en œuvre
<p>Ouvrages P-39 et P-40</p> <p>Dévégétalisation des atterrissements de façon à maintenir une capacité hydraulique conséquente</p>	3

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 9 – L'Ouvèze de Jonquières à Bédarrides	
Longueur = 11 000 m	Jonquières / Sarrians / Courthézon / Bédarrides	Ouv 10 à 12

Orientations de gestion
<p>Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve au droit des zones dégradées</p> <p>Gestion spécifiques des boisements sur digue</p> <p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit à l'approche de Bédarrides</p> <p>Gestion du bois mort sur berge à l'approche de Bédarrides</p> <p>Contrôler la production de bois</p> <p>Gestion des atterrissements végétalisés</p> <p>Contrôler la progression des érosions, sapements et sous-cavements</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Amont du secteur 9</p> <p>Maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	4 ans	4
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Amont du secteur 9</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	3 ans	1 et 4
ED	<p>Entretien spécifique aux digues</p> <p>Majeure partie du linéaire, notamment en rive droite</p> <p>Rattrapage d'entretien de la digue de l'Ouvèze</p> <p>Abattage sélectif (arbres vieux ou penchés), redressage de houppier</p>	/	1 et 2

Interventions sur les atterrissements	
Descriptif/commentaire	Année mise en œuvre
<p>Ouvrages P-39 et P-40</p> <p>Dévégétalisation des atterrissements de façon à maintenir une capacité hydraulique conséquente</p>	3

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 10 – L'Ouvèze de Bédarrides à la confluence avec le Rhône	
Longueur = 8 300 m	Jonquières / Sarrians / Courthézon / Bédarrides	Ouv 12 à 13

Orientations de gestion

Restauration profonde des boisements ripicoles
Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit
Contrôler la production de bois entre Bédarrides et Sorgues
Favoriser le bon écoulement des eaux sur l'intégralité du secteur
Gestion des espèces indésirables

Interventions sur la végétation des berges et des lits

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Entre Bédarrides et Sorgues et en aval de Sorgues</p> <p>Maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	5 ans	3 et 5
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Aval de Sorgues</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente – Contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	/	1
E3	<p>Entretien spécifique en contexte urbain / périurbain</p> <p>Traversée de Bédarrides et Sorgues</p> <p>Maintien d'une capacité hydraulique conséquente</p> <p>Gestion de classe d'âge, débroussaillage, favoriser le retour de la strate arbustive</p>	2 ans	1, 3 et 5
R1	<p>Restauration simple</p> <p>Traversée de Bédarrides, amont immédiat de Sorgues (rive droite)</p> <p>Restaurer les fonctionnalités écologiques des boisements ripicoles</p> <p>Reconstitutions ponctuelles de la ripisylve, gestion des classes d'âges, favoriser la strate arbustive, abattage des vieux sujets</p>	/	1 et 3

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Ouvèze	Secteur 10 – L'Ouvèze de Bédarrides à la confluence avec le Rhône	
Longueur = 8 300 m	Jonquières / Sarrians / Courthézon / Bédarrides	Ouv 12 à 13

R3	<p>Restauration complexe</p> <p>Amont immédiat de Sorgues (rive gauche)</p> <p>Lutte contre l'érosion – Restaurer les fonctionnalités écologiques de la ripisylve – Contrôle de la production de bois</p> <p>Reconstitution du boisement ripicole, abattage des vieux arbres</p>	/	1
-----------	---	---	----------

LE TOULOURENC

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Toulourenc	Secteur 1 – Le Haut Toulourenc	<i>De la source au pont de la RD 159</i>
Longueur = 6 200 m	Aulan / Montbrun-les-Bains	Tou 1

Orientations de gestion
<p>Préserver le caractère naturel en favorisant la non-intervention</p> <p>Valorisation paysagère du cours d'eau</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée</p> <p>50% du linéaire du secteur</p> <p>Secteur sans enjeux particuliers</p>	/	/
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Aux alentours d'Aulan et des ouvrages hydrauliques</p> <p>Interventions visant au maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	5 ans	2 et 3

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Toulourenc	Secteur 2 – La vallée du Toulourenc	<i>Du pont de la RD 159 au pont roman de St Léger du Ventoux</i>
Longueur = 20 650 m	Montbrun les Bains / Reilhanette / Savoillans / Brantes / St Léger du Ventoux	Planches n° : Tou 1 - Tou 2 – Tou 3 – Tou 4

Orientation d'actions

Réaliser un entretien sélectif en vue du renforcement de la ripisylve

Protéger les berges de l'érosion au droit des enjeux forts

Gestion sélective des encombres présents dans le lit

Gestion des espèces indésirables

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Toulourenc	Secteur 2 – La vallée du Toulourenc	<i>Du pont de la RD 159 au pont roman de St Léger du Ventoux</i>
Longueur = 20 650 m	Montbrun les Bains / Reilhanette / Savoillans / Brantes / St Léger du Ventoux	Planches n° : Tou 1 - Tou 2 – Tou 3 – Tou 4

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
E1	Entretien sélectif léger Majorité du linéaire du secteur Interventions visant au maintien du bon état global de la ripisylve Abattages et désencombrements ponctuels	5 ans	2 et 3
E2	Entretien des berges et du lit Au droit des ouvrages hydrauliques Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique Abattages et désencombrements localisés	5 ans	2 et 3
R1	Restauration simple A proximité des villages Interventions à vocations écologiques visant à restaurer les fonctionnalités des boisements ripicoles Reconstitutions ponctuelles de la ripisylve, gestion des classes d'âges, favoriser la strate arbustive	/	2 et 3
R2	Restauration poussée Au droit de la limite communale entre Reilhanette et Savoillans (1) En aval de l'ouvrage P-16 (2) Interventions à vocations écologiques visant à restaurer les fonctionnalités des boisements ripicoles – Lutte contre l'érosion au droit des enjeux menacés Reconstitutions ponctuelles de la ripisylve, gestion des classes d'âges, favoriser la strate arbustive	/	2 et 3
R3	Restauration complexe Au droit des zones fortement dégradées qui ponctuent le Toulourenc sur ce secteur Interventions à vocations écologiques visant à restaurer les fonctionnalités des boisements ripicoles Reconstitution du boisement ripicole	/	2 et 3

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Toulourenc	Secteur 2 – La vallée du Toulourenc	<i>Du pont de la RD 159 au pont roman de St Léger du Ventoux</i>
Longueur = 20 650 m	Montbrun les Bains / Reilhanette / Savoillans / Brantes / St Léger du Ventoux	Planches n° : Tou 1 - Tou 2 – Tou 3 – Tou 4

Interventions sur les atterrissements	
Descriptif/commentaire	Année mise en œuvre
Limite communale entre Reilhanette et Savoillans Dévégétalisation des atterrissements	2

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Toulourenc	Secteur 3 - Les gorges du Toulourenc	<i>Du pont roman de St Léger du Ventoux au pont Vieux</i>
Longueur = 8 300 m	Saint Léger du Ventoux Malaucène / Mollans-sur-Ouvèze	Tou 4 – Tou 5

Orientations de gestion
<p>Préserver le caractère naturel en favorisant la non-intervention</p> <p>Contrôler la fréquentation touristique estivale</p> <p>Restaurer et protéger les berges fragilisées par le sur piétinement</p> <p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée</p> <p>Cœur des zones de gorges</p> <p>Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile</p>	/	/
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Amont des premières gorges</p> <p>Interventions visant au maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	5 ans	3
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Clot de Veaux et amont de l'ouvrage P-21</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique et au contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	5 ans	4

Interventions sur les atterrissements	
Descriptif/commentaire	Année mise en œuvre
<p>Partie aval du Clot de Veaux</p> <p>Dévégétalisation des atterrissements de façon à favoriser le transport des matériaux vers l'aval</p>	2

FICHES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR DE COURS D'EAU

Toulourenc	Secteur 4 – Le Toulourenc aval	<i>Du pont Vieux à la confluence avec l'Ouvèze</i>
Longueur = 3 760 m	Malaucène / Entrechaux Mollans sur Ouvèze	Tou 5

Orientations de gestion

Contrôler la fréquentation touristique estivale
Restaurer et protéger les berges fragilisées par le sur-piétinement
Gestion sélective des encombres présents dans le lit en amont du camping
Contrôler la progression des érosions, sapements et sous-cavements
Contrôler la production de bois en amont du camping
Gestion des espèces indésirables

Interventions sur la végétation des berges et des lits

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
E1	Entretien sélectif léger Entre les ouvrages P-21 et P-22 Interventions visant au maintien du bon état global de la ripisylve Abattages et désencombrements ponctuels	5 ans	4
E2	Entretien des berges et du lit Au droit des ouvrages hydrauliques et sur l'aval du secteur Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique et au contrôle de la production de bois Abattages et désencombrements localisés	5 ans	4

Interventions sur les atterrissements

Descriptif/commentaire	Année mise en œuvre
Amont de l'ouvrage P-22 Dévégétalisation des atterrissements de façon à : <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une capacité hydraulique conséquente, - minimiser le risque d'encombrement de l'ouvrage. 	2

LE MENON ET L'ALAUZON

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

Menon et Alauzon		
Longueur = 13 100 m (Menon) 2 800 m (Alauzon)	Le Poët-en-Percip / La Roche-sur-le-Buis / Buis-les-Baronnies	Men 1 et 2

Orientations de gestion
<p>Préserver le caractère naturel en favorisant la non-intervention</p> <p>Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit dans la traversée de Buis-les-Baronnies</p> <p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit en amont de Buis-les-Baronnies</p> <p>Gestion du bois mort sur berge en amont de Buis-les-Baronnies</p> <p>Contrôler la production de bois en amont de Buis-les-Baronnies</p> <p>Valorisation paysagère du cours d'eau dans l'entrée de Buis les Baronnies</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

Menon et Alauzon		
Longueur = 13 100 m (Menon) 2 800 m (Alauzon)	Le Poët-en-Percip / La Roche-sur-le-Buis / Buis-les-Baronnies	Men 1 et 2

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée</p> <p>Sur une majeure partie du Menon et de l'Alauzon</p> <p>Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile</p>	/	/
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Au droit des ouvrages hydrauliques et en amont immédiat de Buis-les-Baronnies</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique et au contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	4 ans	4
R2	<p>Restauration poussée</p> <p>En amont du P-3 (passerelle piétonne du Menon)</p> <p>Interventions visant à restaurer la ripisylve du Menon sur ce secteur préoccupant</p> <p>Élimination progressive des vieux arbres, désencombrements du lit, favoriser le développement d'un sous bois.</p>	4 ans	1
R3	<p>Restauration complexe</p> <p>En amont du P-3 (passerelle piétonne du Menon)</p> <p>Interventions à vocation paysagère et sécuritaire sur ce secteur préoccupant – Maintien d'une bonne capacité hydraulique</p> <p>Élimination progressive des vieux arbres, désencombrements du lit, favoriser le développement d'un sous bois, plantations d'arbres à vocation paysagère</p>	4 ans	1

**LES AFFLUENTS DE
BUIS-LES-BARONNIES**

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

Les affluents de Buis-les-Baronnies	<i>Entre Menon et Derboux</i>
--	-------------------------------

Nom du cours d'eau	Communes	Longueur	Planche n°
Malguéri	Buis-les-Baronnies	1 950 m	Aff BIB 2
Ravin du Jonchier		2 400 m	
Ravin de Rieu Chaud		100 m	Aff BIB 1
Ravin de la Curaye		400 m	
Ruisseau de Laval	Beauvoisin / Propiac / Buis-les-Baronnies	5 600 m	
Ravin de la Combe de la Bouse	Propiac / Buis-les-Baronnies	100 m	
Ravin de la Motte	Buis-les-Baronnies	1 000 m	
Ravin de la nouvelle station d'épuration		200 m	
Ravin des Brugières		150 m	
Ravin de la plaine de Cost		150 m	

Orientations de gestion
<p>Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit (uniquement affluents urbains)</p> <p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit en amont des zones urbanisées</p> <p>Gestion du bois mort sur berge en amont des zones urbanisées</p> <p>Contrôler la production de bois en amont des zones urbanisées</p> <p>Contrôler la progression des érosions, sapements et sous-cavements</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

Les affluents de Buis-les-Baronnies	<i>Entre Menon et Derboux</i>
--	-------------------------------

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée</p> <p>Amont des cours d'eau</p> <p>Secteur sans enjeux particuliers</p>	/	/
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Amont du ruisseau de Laval</p> <p>Interventions visant au maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	5 ans	4
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Au droit des ouvrages hydrauliques</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique et au contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	4 ou 5 ans	1 et 4
E3	<p>Entretien spécifique en contexte urbain / périurbain</p> <p>Malguéri et ravin du Jonchier - amont de la zone urbaine</p> <p>Ruisseau de Laval - traversée de la Zone d'Activité</p> <p>Interventions visant à maintenir une capacité hydraulique conséquente tout en préservant les fonctionnalités écologiques des boisements en place</p> <p>Gestion de classe d'âge, favoriser la strate arbustive, abattage sélectif</p>	4 ans	1 et 4
EAU	<p>Entretien des affluents urbains</p> <p>Zone aval du Malguéri, du ravin du Jonchier, du ravin de la Curaye et du ravin de la Motte</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique des cours d'eau</p> <p>Désencombrements systématiques des lits</p>	Selon encombrement constaté	1 et 4
R2	<p>Restauration poussée</p> <p>Ruisseau de Laval – entre les ouvrages P-1 et P-2</p> <p>Interventions visant à restaurer les fonctionnalités écologiques de la ripisylve et sécuriser la zone</p> <p>Abattages massifs, reconstitution ponctuelle de la ripisylve, favoriser le développement de la strate arbustive</p>	/	1

L'EYGUEMARSE ET SES AFFLUENTS

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

L'Eyguemarse et ses affluents		
Longueur = 15 700 m	Benivay Ollon / Beauvoisin / Propiac / Mérindol-les-Oliviers / Mollans-sur-Ouvèze / Faucon	Eyg 1 et 2

Nom des affluents	Communes	Longueur	Planche
Ravin des Jonchiers	Beauvoisin / Propiac	1 400 m	Aff Eyg 1
Ravin de Pré Bossu	Beauvoisin	770 m	
Ravin des Terres de l'Ase	Beauvoisin / Propiac	2 300 m	
Ravin de Saint Font	Beauvoisin	1 500 m	
Ravin des Granges	Beauvoisin / Propiac	3 900 m	
Ruisseau de Beauvoisin	Propiac	3 200 m	
Ravin du Salin	Propiac	400 m	
Ravin de Dré Coucou	Mérindol-les-Oliviers	1 300 m	Aff Eyg 2
Ravin des Rouvières	Mérindol-les-Oliviers	1 400 m	
Ravin de Saint Bertrand	Mérindol-les-Oliviers	4 300 m	

Orientations de gestion

Préserver le caractère naturel en favorisant la non-intervention (amont de l'Eyguemarse)

Sensibiliser les riverains sur leurs pratiques et conséquences (incision, instabilité de berges,...)

Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve au droit des zones dégradées

Gestion sélective des encombres présents dans le lit

Gestion du bois mort sur berge

Contrôler la production de bois

Gestion des espèces indésirables

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

L'Eyguemarse et ses affluents		
Longueur = 15 700 m	Benivay Ollon / Beauvoisin / Propiac / Mérindol-les-Oliviers / Mollans-sur-Ouvèze / Faucon	Eyg 1 et 2

Interventions sur la végétation des berges et des lits - Eyguemarse			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	Non Intervention Contrôlée En amont de la Chapelle St Jean Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile		
E1	Entretien sélectif léger Majeure partie du linéaire de l'Eyguemarse Interventions visant à maintenir le bon état global de la ripisylve Abattages et désencombrements ponctuels	5 ans	5
E2	Entretien des berges et du lit Au droit des ouvrages hydrauliques Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique Abattages et désencombrements localisés	5 ans	5
R1	Restauration simple Camping de l'Ecluse (1) Ouvrage P-6 (2) Bordure de la RD 347 (3) Interventions visant à restaurer les fonctionnalités écologiques et paysagères de la ripisylve (1 et 2) Interventions visant à protéger la RD 347 de l'érosion (3) Reconstitution ponctuelle du boisement, favoriser le développement de la strate arbustive	/	1 et 3

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

L'Eyguemarse et ses affluents		
Longueur = 15 700 m	Benivay Ollon / Beauvoisin / Propiac / Mérindol-les-Oliviers / Mollans-sur-Ouvèze / Faucon	Eyg 1 et 2

Interventions sur la végétation des berges et des lits – Affluents de l'Eyguemarse			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	Non Intervention Contrôlée Majeure partie du linéaire des cours d'eau Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile	/	/
E1	Entretien sélectif léger Aval du ruisseau de Beauvoisin Interventions visant à maintenir le bon état global de la ripisylve Abattages et désencombrements ponctuels	5 ans	5
E2	Entretien des berges et du lit Au droit des ouvrages hydrauliques Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique Abattages et désencombrements localisés	5 ans	1 et 5

LE TORRENT D'ANARY

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

Torrent d'Anary		
Longueur = 7 400 m	Barret-de-Lioure / Montbrun-les-Bains	Ana

Orientations de gestion

Valorisation paysagère du cours d'eau dans la traversée de Montbrun-les-Bains
Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit dans la traversée de Montbrun-les-Bains
Gestion sélective des encombres présents dans le lit en amont de Montbrun-les-Bains
Contrôler la production de bois en amont de Montbrun-les-Bains
Contrôler la progression des érosions, sapements et sous-cavements
Contrôler et limiter la fermeture du cours d'eau
Gestion des espèces indésirables

Interventions sur la végétation des berges et des lits

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	Non Intervention Contrôlée En amont de Montbrun-les-Bains Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile	/	/
E2	Entretien des berges et du lit Au droit des ouvrages hydrauliques, en amont et aval immédiat de Montbrun-les-Bains Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique et au contrôle de la production de bois Abattages et désencombrements localisés	4 ans	5
E3	Entretien spécifique en contexte urbain / périurbain Dans la traversée de Montbrun-les-Bains Interventions d'entretien après R3 Gestion de classe d'âge, favoriser la strate arbustive, abattage sélectif	4 ans	5
R3	Restauration complexe Dans la traversée de Montbrun-les-Bains Interventions à vocation paysagère visant à améliorer l'état des boisements riverains dans la traversée urbaine – Maintien d'une capacité hydraulique conséquente Élimination progressive des vieux arbres, désencombrements du lit, favoriser le développement de la strate arbustive, plantations d'arbres à vocation paysagère	/	2

LE GROSEAU ET SES AFFLUENTS

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

Le Groseau et ses affluents

Nom du cours d'eau	Communes	Longueur	Planche n°
Le Groseau	Malaucène / Crestet / Entrechaux	9 700 m	Gro 1 et 2
Le Rieufroid	Beaumont-du-Ventoux / Malaucène	10 200 m	Gro 3 et 4
Le Gourfaraou	Beaumont-du-Ventoux / Malaucène	1 700 m	Gro 3
Le Vallat du Plan	Beaumont-du-Ventoux	2 300 m	
Le Sublon	Crestet / Malaucène	3 700 m	Gro 4
Le Maupas	Malaucène	1 200 m	

Orientations de gestion

Restauration profonde des boisements ripicoles

Sensibiliser les riverains sur leurs pratiques et conséquences (incision, instabilité de berges,...)

Gestion sélective des encombres présents dans le lit

Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit au droit de Malaucène

Contrôler la production de bois

Contrôler la progression des érosions, sapements et sous-cavements

Gestion des espèces indésirables

Le Groseau et ses affluents

Interventions sur la végétation des berges et des lits - Groseau

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée</p> <p>En amont de l'ancienne papeterie</p> <p>Secteur sans enjeux particuliers</p>	/	/
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Majeure partie du linéaire du Groseau</p> <p>En mélange avec R3</p> <p>Interventions visant à maintenir le bon état de la ripisylve ou à favoriser son retour</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels, gestion de classe d'âge</p>	5 ans	2 et 4
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Amont de Malaucène, au droit des ouvrages hydrauliques, au droit de la zone de confluence avec l'Ouvèze</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique et au contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	5 ans	2 et 4
EAU	<p>Entretien des affluents urbains</p> <p>Centre de Malaucène</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique</p> <p>Désencombrement systématique du lit</p>	Selon encombrement constaté	2 et 4
R1	<p>Restauration simple</p> <p>Aval de Malaucène</p> <p>Interventions visant à restaurer les fonctionnalités écologiques de la ripisylve</p> <p>Reconstitution ponctuelle du boisement, favoriser le développement de la strate arbustive</p>	/	2
R2	<p>Restauration poussée</p> <p>Au droit des ouvrages P-10 et P-11</p> <p>Interventions à vocation écologique et hydraulique</p> <p>Reconstitution ponctuelle des boisements ripicoles, contrôle du développement de la végétation dans le lit du cours d'eau, favoriser le développement de la strate arbustive</p>	/	2

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

Le Groseau et ses affluents

R3	<p>Restauration complexe Majorité du linéaire en aval de Malaucène En mélange avec E1</p> <p>Interventions à vocations écologiques visant à restaurer les fonctionnalités de la ripisylve</p> <p>Reconstitution ponctuelle et progressive des boisements ripicoles, favoriser le développement de la strate arbustive</p>	/	2 et 4
-----------	---	---	---------------

Interventions sur la végétation des berges et des lits - Rieufroid

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée En amont de l'ouvrage P-3 Secteur sans enjeux particuliers</p>	/	/
E1	<p>Entretien sélectif léger Majeure partie du linéaire du Rieufroid En mélange avec R1</p> <p>Interventions visant à maintenir le bon état de la ripisylve ou à favoriser son retour</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels, gestion de classe d'âge</p>	5 ans	1 et 4
E2	<p>Entretien des berges et du lit Au droit des ouvrages hydrauliques</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	5 ans	1 et 4
R1	<p>Restauration simple Majeure partie du linéaire du Rieufroid En mélange avec E1</p> <p>Interventions à vocation écologique visant à favoriser le retour d'un ripisylve écologiquement intéressante</p> <p>Reconstitution ponctuelle et progressive des boisements ripicoles, favoriser le développement de la strate arbustive</p>	/	1 et 4

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

Le Groseau et ses affluents

Interventions sur la végétation des berges et des lits – Autres affluents du Groseau

Niveau	Descriptif/ commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée Majeure partie du linéaire des autres affluents Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile</p>	/	/
E2	<p>Entretien des berges et du lit Au droit des ouvrages hydrauliques Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique Abattages et désencombrements localisés</p>	5 ans	1 et 4

LE LAUZON ET SES AFFLUENTS

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

Le Lauzon et ses affluents

Nom du cours d'eau	Communes	Longueur	Planche n°
Le Lauzon	Puyméras / Saint-Romain-en-Viennois / Saint-Marcellin-les-Vaison / Vaison-la-Romaine	13 200 m	Lau 1 et 2
Vallat Gours de Jacques	Puyméras / Saint-Romain-en-Viennois	4 100 m	Lau 1
Ravin du Brusquet	Saint-Romain-en-Viennois / Vaison-la-Romaine	3 900 m	Lau 2

Orientations de gestion

Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve au droit des zones dégradées

Gestion sélective des encombres présents dans le lit

Gestion du bois mort sur berge en amont de Vaison-la-Romaine

Contrôler la production de bois en amont de Vaison-la-Romaine

Contrôler la progression des érosions, sapements et sous-cavements

Gestion des espèces indésirables

Le Lauzon et ses affluents

Interventions sur la végétation des berges et des lits - Lauzon

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	Non Intervention Contrôlée En amont de Saint-Romain-en-Viennois Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile		
E1	Entretien sélectif léger Aval de Saint-Romain-en-Viennois, entre les ouvrages P-1 et P-2 Interventions visant à maintenir le bon état global de la ripisylve Abattages et désencombrements ponctuels	5 ans	3 et 5
E2	Entretien des berges et du lit Au droit des ouvrages hydrauliques Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique Abattages et désencombrements localisés	5 ans	3 et 5
R1	Restauration simple Entre les ouvrages P-4 et P-5 Interventions visant à restaurer les fonctionnalités écologiques de la ripisylve Reconstitution ponctuelle du boisement, favoriser le développement de la strate arbustive	/	1
R2	Restauration poussée En contrebas du cimetière de Saint-Romain-en-Viennois (1) Ouvrage P-5 (2) Amont de l'ouvrage P-6 (3) Interventions visant à lutter contre l'érosion de la rive gauche tout en maintenant la banquette végétalisée protectrice de la rive droite (1) Interventions visant à restaurer la capacité hydraulique au droit des ouvrages P-5 (2) et P-6 (3) Abattages et désencombrements localisés, reconstitution ponctuelle du boisement, gestion des classes d'âges	/	1
R3	Restauration complexe Au droit du lieu dit « Mourjannes » Intervention à vocation écologique Reconstitution du boisement ripicole	/	1

Le Lauzon et ses affluents

Interventions sur la végétation des berges et des lits – Affluents du Lauzon			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée</p> <p>Majeure partie du linéaire des cours d'eau Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile</p>	/	/
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Gours de Jacques, entre les ouvrages P-2 et P-3 Interventions visant à maintenir le bon état global de la ripisylve Abattages et désencombrements ponctuels</p>	5 ans	5
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Au droit des ouvrages hydrauliques Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique Abattages et désencombrements localisés</p>	5 ans	5

**LES AFFLUENTS DE VAISON-LA-
ROMAINE**

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

Les affluents de Vaison-la-Romaine

Nom du cours d'eau	Communes	Longueur	Planche n°
Ravin des Auzières	Le Crestet / Vaison-la-Romaine	1 200 m	Aff VIR 2
Ruisseau du Grand Alizier	Vaison-la-Romaine / Seguret	5 100 m	
Ravin de Baye	Vaison-la-Romaine	2 700 m	Aff VIR 1
Ravin de Pommerol		1 500 m	
Ravin de Sainte Croix		4 300 m	

Orientations de gestion

Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit (uniquement affluents rive droite)
Gestion du bois mort sur berge
Contrôler la production de bois
Contrôler et limiter la fermeture du cours d'eau (Ravin des Auzières)
Contrôler la progression des érosions, sapements et sous-cavements (Grand Alizier)
Gestion des espèces indésirables

Interventions sur la végétation des berges et des lits – Affluents rive gauche de l'Ouvèze

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	Non Intervention Contrôlée Amont des cours d'eau Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile	/	/
E2	Entretien des berges et du lit Ouvrages hydrauliques et zone aval Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique Abattages et désencombrements du lit	4 ans	1 et 4

Les affluents de Vaison-la-Romaine

Interventions sur la végétation des berges et des lits – Affluents rive droite de l'Ouvèze

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée</p> <p>Amont des cours d'eau</p> <p>Secteur sans enjeux particuliers</p>	/	/
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Amont du ravin de Sainte Croix</p> <p>Interventions visant au maintien d'un lit sans dysfonctionnement majeur pouvant se révéler perturbateur pour l'aval</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	4 ans	1 et 4
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Amont du ravin de Sainte Croix</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique et au contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements du lit</p>	4 ans	1 et 4
EAU	<p>Entretien des affluents urbains</p> <p>Majeure partie du linéaire des cours d'eau – Zone urbanisée de Vaison-la-Romaine – Secteur sans fonction écologique</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique des cours d'eau</p> <p>Désencombrements systématiques des lits</p>	Selon encombrement constaté	4

**LA SEILLE, LA GRANDE MAYRE ET LA
CONTRE-SEILLE**

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

La Seille, la Grande Mayre et la Contre Seille

Nom du cours d'eau	Communes	Longueur	Planche n°
Seille	Jonquières / Courthézon / Bédarrides	12 900 m	Sei 1 et 2
Grande Mayre	Courthézon / Bédarrides	5 400 m	Sei 2
Contre-Seille	Bédarrides	2 900 m	

Orientations de gestion

- Restauration profonde des boisements ripicoles**
- Valorisation paysagère du cours d'eau (Seille)**
- Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit** au droit des traversées urbaines
- Gestion sélective des encombres présents dans le lit** en amont des traversées urbaines
- Gestion du bois mort sur berge** en amont des traversées urbaines
- Contrôler la progression des érosions, sapements et sous-cavements**
- Gestion des espèces indésirables**

La Seille, la Grande Mayre et la Contre Seille

Interventions sur la végétation des berges et des lits

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en oeuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée Amont de l'ouvrage P-1 Secteur sans enjeux particuliers</p>	/	/
E2	<p>Entretien des berges et du lit Sur une majorité du linéaire des cours d'eau Localement en mélange avec R3 Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique et au contrôle de la production de bois Abattages et désencombrements localisés</p>	5 ans	1 et 5
EAU	<p>Entretien des affluents urbains Traversée de Courthézon, Contre-Seille Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique Désencombrement systématique du lit</p>	Selon encombrement constaté	2, 3 et 5
R2	<p>Restauration poussée En amont de Bédarrides Interventions à vocation écologique visant à l'amélioration de la qualité des boisements ripicoles Abattages localisés, reconstitutions ponctuelles de la ripisylve, gestion des classes d'âge, favoriser le développement d'un véritable sous bois</p>	/	1 et 5
R3	<p>Restauration complexe Amont et aval du centre de Courthézon Amont de Bédarrides En mélange avec E2 Interventions à vocation paysagère Plantation ou remplacement progressif (1 année sur 2) des alignements d'arbres « patrimoniaux » par des espèces écologiquement plus intéressantes – Favoriser l'apparition d'un sous bois</p>	/	1, 3 et 5

LES AFFLUENTS DE LA HAUTE OUVÈZE

FICHES D'INTERVENTIONS PAR GROUPEMENT DE COURS D'EAU

Les affluents de la haute Ouvèze	<i>De Somecure au gorges d'Ubrieux</i>
---	--

Nom du cours d'eau	Commune(s)	Longueur étudiée	Planche n°
Ravin de Pracaillon	Montauban-sur-l'Ouvèze	600 m	Aff Hte Ouv 1
Ruisseau de Crabaye	Montauban-sur-l'Ouvèze	900 m	
Ruisseau de Cramy	Montguers	900 m	
Ruisseau de Gressaure	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	3 500 m	Aff Hte Ouv 2
Ruisseau de Montpasset	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	1 600 m	
Le Charuis	Mévouillon / La-Rochette-du-Buis / Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	11 300 m	Aff Hte Ouv 4
Riou de Sainte Euphémie	Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	2 000 m	Aff Hte Ouv 2
Ruisseau des Péchières	Buis-les-Baronnies	1 400 m	Aff Hte Ouv 3

FICHES D'INTERVENTIONS PAR GROUPEMENT DE COURS D'EAU

Les affluents de la haute Ouvèze	<i>De Somecure au gorges d'Ubrieux</i>
---	--

Orientations de gestion

Préserver le caractère naturel en favorisant la non-intervention (amont des cours d'eau)
Sensibiliser les riverains sur leurs pratiques et conséquences (incision, instabilité de berges,...)
Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve (Charuis)
Contrôler et limiter la fermeture du cours d'eau (Charuis)
Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit au droit des zones urbanisées
Gestion sélective des encombres présents dans le lit en amont des zones urbanisées
Gestion du bois mort sur berge en amont des zones urbanisées
Contrôler la production de bois en amont des zones urbanisées
Gestion des espèces indésirables

Interventions sur la végétation des berges et des lits – Ensemble des cours d'eau à l'exception du Charuis

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	Non Intervention Contrôlée Majeure partie du linéaire des cours d'eau – Zone amont Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile	/	/
E1	Entretien sélectif léger Ravin de Pracaillon et ruisseau de Gressaure Interventions visant à maintenir le bon état de la ripisylve Abattages et désencombrements ponctuels	5 ans	4
E2	Entretien des berges et du lit Au droit des ouvrages hydrauliques – Traversée du hameau de la Combe et du village de Sainte Euphémie sur Ouvèze Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique et au contrôle de la production de bois Abattages et désencombrements localisés	5 ans	1, 2 et 4
R1	Restauration simple Sur le ravin de Pracaillon, au droit de la RD 65a Interventions visant à limiter l'érosion de la RD 65a Réfection localisée de la berge et reconstitution du boisement ripicole	/	1

FICHES D'INTERVENTIONS PAR GROUPEMENT DE COURS D'EAU

Les affluents de la haute Ouvèze	<i>De Somecure au gorges d'Ubrieux</i>
---	--

Interventions sur la végétation des berges et des lits – Le Charuis			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée</p> <p>Amont du cours d'eau et zone de gorges entre la Rochette du Buis et Saint Auban sur l'Ouvéze</p> <p>Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile</p>	/	/
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Majeure partie du linéaire</p> <p>Interventions visant à maintenir le bon état de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	5 ans	2 et 4
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Au droit des ouvrages hydrauliques P-8 et P-9</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	5 ans	2
R1	<p>Restauration simple</p> <p>Entre les Granges et l'ouvrage P-6</p> <p>Interventions à vocation écologique - Restauration des fonctions de la ripisylve</p> <p>Reconstitution ponctuelle des boisements, favoriser la strate arbustive</p>	/	2

LE DERBOUX ET LE RAVIN DU PAS

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

Derboux et ravin du Pas		
Longueur = 12 200 m (Derboux) 2 700 m (Ravin du Pas)	Brantes / Plaisians / Eygaliers / Buis-les-Baronnies	Der 1 et 2

Orientations de gestion
<p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit</p> <p>Contrôler la production de bois</p> <p>Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve au droit des zones dégradées</p> <p>Réaliser un entretien sélectif en vue du renforcement de la ripisylve</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

Interventions sur la végétation des berges et des lits			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée</p> <p>En amont de la confluence avec le ravin du Pas</p> <p>Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile</p>	/	/
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Majeure partie du linéaire du Derboux en aval du P-1 et ravin du Pas</p> <p>Interventions visant au maintien du bon état global de la ripisylve</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	5 ans	5
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Au droit des ouvrages hydrauliques et dans la traversée d'Eygaliers</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	5 ans	5

**LES AFFLUENTS DE LA PENNE ET DE
PIERRELONGUE**

FICHES D'INTERVENTIONS PAR GROUPEMENT DE COURS D'EAU

Les affluents de la Penne sur Ouvèze et Pierrelongue	<i>Du ravin de Salomon au ravin des Ayguiers</i>
---	--

Nom du cours d'eau	Communes	Longueur	Planche n°
Ravin de Salomon	Buis-les-Baronnies / La-Penne-sur-l'Ouvèze	650 m	Aff P&P
Ravin des Aspirants	La-Penne-sur-l'Ouvèze	1 500 m	
Le Drayon	Pierrelongue	500 m	
Ravin de St Brice	Pierrelongue	500 m	
Ravin de Charillianne	Pierrelongue	400 m	
Ravin des Ayguiers	Pierrelongue	300 m	

Orientations de gestion

Restauration profonde des boisements ripicoles
Sensibiliser les riverains sur leurs pratiques et conséquences (incision, instabilité de berges,...)
Gestion sélective des encombres présents dans le lit
Contrôler la progression des érosions, sapements et sous-cavements
Contrôler et limiter la fermeture des cours d'eau
Gestion des espèces indésirables

Interventions sur la végétation des berges et des lits

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	Non Intervention Contrôlée Sur l'amont des cours d'eau Secteur sans enjeux particuliers	/	/
E2	Entretien des berges et du lit Au droit des ouvrages hydrauliques et sur l'aval du ravin des Aspirants Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique Abattages et désencombrements localisés	5 ans	5

FICHES D'INTERVENTIONS PAR GROUPEMENT DE COURS D'EAU

Les affluents de la Penne sur Ouvèze et Pierrelongue		<i>Du ravin de Salomon au ravin des Ayguiers</i>	
R1	<p>Restauration simple</p> <p>Zone intermédiaire du ravin des Aspirants</p> <p>Interventions à vocation écologique - Restauration des fonctions de la ripisylve</p> <p>Reconstitution ponctuelle du sous bois, favoriser le développement de la strate arbustive</p>	/	2

LE VALLAT DE GOURNIER

FICHES D'INTERVENTIONS PAR COURS D'EAU

Vallat de Gournier		
Longueur = 5 800 m	Mérindol-les-Oliviers / Puyméras / Faucon	Gou

Orientations de gestion

Préserver le caractère naturel en favorisant la non-intervention (amont du cours d'eau)
Valorisation paysagère du cours d'eau
Préserver les zones humides
Restauration profonde des boisements ripicoles (aval du cours d'eau)
Sensibiliser les riverains sur leurs pratiques et conséquences (incision, instabilité de berges,...)
Gestion sélective des encombres présents dans le lit au droit des ouvrages de franchissement du cours d'eau
Gestion des espèces indésirables

Interventions sur la végétation des berges et des lits

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	Non Intervention Contrôlée En amont de Faucon et sur l'aval du cours d'eau Secteur sans enjeux particuliers	/	/
E1	Entretien sélectif léger Entre les ouvrages P-2 et P-4 Interventions visant au maintien du bon état global de la ripisylve - Entretien « d'appoint » du chemin de randonnée Abattages et désencombrements ponctuels	5 ans	5
E2	Entretien des berges et du lit Au droit des ouvrages P-6 et P-7 Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique Abattages et désencombrements localisés	5 ans	5
R1	Restauration simple Amont de l'ouvrage P-6 Interventions visant à l'amélioration des fonctions écologiques de la ripisylve et à la remise en état du chemin de randonnée Reconstitution ponctuelle du boisement, favoriser le développement de la strate arbustive, action spécifique sur le chemin de randonnée (construction de mur de soutènement, abattage sélectif,...)	/	2

LES AFFLUENTS DU TOULOURENC

FICHES D'INTERVENTIONS PAR GROUPEMENT DE COURS D'EAU

Les affluents du Toulourenc	<i>Du Riou d'Aurel à la Riaille de Brantes</i>
------------------------------------	---

Nom du cours d'eau	Commune(s)	Longueur étudiée	Planche n°
Riou d'Aurel	Aurel / Reilhanette / Montbrun-les-Bains	5 400 m	Aff Tou 1
Torrent du Maldaric	Savoillans	650 m	Aff Tou 2
Torrent du Bourboulet	Savoillans	1 050 m	
Riaille de Brantes	Brantes	1 150 m	

Orientations de gestion

Gestion sélective des encombres présents dans le lit en amont des zones à enjeux
Gestion du bois mort sur berge en amont des zones à enjeux
Contrôler la production de bois en amont des zones à enjeux
Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit au droit des hameaux traversés
Sensibiliser les riverains sur leurs pratiques et conséquences (incision, instabilité de berges,...)
Préserver les zones humides (Riou d'Aurel)
Faciliter la libre mobilisation des matériaux (Riaille de Brantes)
Gestion des espèces indésirables

FICHES D'INTERVENTIONS PAR GROUPEMENT DE COURS D'EAU

Les affluents du Toulourenc	<i>Du Riou d'Aurel à la Riaille de Brantes</i>
------------------------------------	---

Interventions sur la végétation des berges et des lits – Le Charuis			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée</p> <p>Majeure partie du linéaire des cours d'eau Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile</p>	/	/
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Au droit des ouvrages hydrauliques, aval du torrent du Bourboulet</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique et au contrôle de la production de bois</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	5 ans	1 et 5
E3	<p>Entretien spécifique en contexte urbain / périurbain</p> <p>Au droit du hameau de la Gendronne</p> <p>Interventions visant à maintenir une capacité hydraulique conséquente tout en préservant les fonctionnalités écologiques des boisements en place</p> <p>Gestion de classe d'âge, favoriser la strate arbustive, abattage sélectif</p>	5 ans	1 et 5

LES AFFLUENTS D'ENTRECHAUX

FICHES D'INTERVENTIONS PAR GROUPEMENT DE COURS D'EAU

Les affluents d'Entrechaux

Nom du cours d'eau	Communes	Longueur	Planche n°
Vallat de la Buissière – Bon Crouzet	Faucon / Entrechaux	4 000 m	Aff Entr
Riaille d'Entrechaux	Malaucène / Entrechaux	5 000 m	
Combe Joubert	Entrechaux	1 000 m	
Vallat du Puy		1 100 m	

Orientations de gestion

Sensibiliser les riverains sur leurs pratiques et conséquences (incision, instabilité de berges,...)
Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
Contrôler et limiter la fermeture du cours d'eau
Gestion sélective des encombres présents dans le lit
Gestion des espèces indésirables

Interventions sur la végétation des berges et des lits

Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	Non Intervention Contrôlée Majeure partie du linéaire des cours d'eau Secteur sans enjeux particuliers – Secteur agricole - Ripisylve absente ou peu développée – Accès difficile	/	/
E2	Entretien des berges et du lit Au droit des ouvrages hydrauliques et à proximité du village d'Entrechaux Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique Abattages et désencombrements localisés	4 ans	4

**LES AFFLUENTS DE LA PLAINE
AGRICOLE DE L'OUVÈZE**

FICHES D'INTERVENTIONS PAR GROUPEMENT DE COURS D'EAU

Les affluents de la plaine agricole de l'Ouvèze	<i>De Vaison-la-Romaine à Vacqueyras</i>
--	--

Nom du cours d'eau	Communes	Longueur	Planche n°
Ravin du Barsan	Vaison-la-Romaine	3 300 m	Aff BPO 1
Ravin de la Tulisse		2 200 m	
Vallat des Saules	Roaix	1 000 m	
Rieu de Rasteau	Rasteau	5 500 m	Aff BPO 2
Le Trignon	Sablet / Gigondas	6 000 m	Aff BPO 3
La Limade	Gigondas / Vacqueyras	5 200 m	Aff BPO 4

Orientations de gestion
<p>Restauration profonde des boisements ripicoles</p> <p>Sensibiliser les riverains sur leurs pratiques et conséquences (incision, instabilité de berges,...)</p> <p>Enlèvement systématique des encombre présents dans le lit (Vallat des Saules)</p> <p>Gestion sélective des encombres présents dans le lit</p> <p>Contrôler et limiter la fermeture des cours d'eau</p> <p>Gestion des espèces indésirables</p>

FICHES D'INTERVENTIONS PAR GROUPEMENT DE COURS D'EAU

Les affluents de la plaine agricole de l'Ouvèze	<i>De Vaison-la-Romaine à Vacqueyras</i>
--	--

Interventions sur la végétation des berges et des lits – Affluents rive gauche de l'Ouvèze			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée</p> <p>Majeure partie du linéaire des cours d'eau</p> <p>Secteur sans enjeux particuliers – Accès difficile – Ripisylve absente ou peu développée</p>	/	/
E1	<p>Entretien sélectif léger</p> <p>Trignon – entre P-1 et P-4</p> <p>Limade – entre P-5 et P-6</p> <p>Interventions visant au maintien d'un lit sans dysfonctionnement majeur pouvant se révéler perturbateur pour l'aval</p> <p>Abattages et désencombrements ponctuels</p>	4 ans	3
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Au droit des ouvrages hydrauliques</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	4 ans	3

Interventions sur la végétation des berges et des lits – Affluents rive droite de l'Ouvèze			
Niveau	Descriptif/commentaire	Fréquence	Année mise en œuvre
NI	<p>Non Intervention Contrôlée</p> <p>Majeure partie du linéaire des cours d'eau</p> <p>Secteur sans enjeux particuliers – Zone agricole avec une ripisylve absente ou peu développée</p>	/	/
E2	<p>Entretien des berges et du lit</p> <p>Au droit des ouvrages hydrauliques</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique</p> <p>Abattages et désencombrements localisés</p>	4 ans	3
EAU	<p>Entretien des affluents urbains</p> <p>Vallat des Saules – Traversée de Roaix</p> <p>Interventions visant au maintien de la capacité hydraulique du vallat des Saules</p> <p>Désencombrement systématique du lit</p>	Selon encombrement constaté	3



ANNEXES

ANNEXE
FICHES TYPES DES INTERVENTIONS
SUR LA VEGETATION



Assistance Technique :



Avec le soutien financier de :



Octobre 2011